

**ATELIER N° 2 DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DU 24 JANVIER 2019
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DE LA NAPPE DES GRÉS DU TRIAS INFÉRIEUR (SAGE GTI)
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES**

L'atelier n° 2 de la concertation préalable au SAGE GTI s'est tenu le 24 janvier 2019 à l'Espace Andrée CHEDID à CONTREXÉVILLE, sous la présidence de Madame Régine BÉGEL, présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

La séance est ouverte à 18 h 00.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Sans trop tarder et si possible à l'heure prévue, merci de bien vouloir regagner vos tables.

Mesdames, messieurs, bonsoir ou rebonsoir ! Merci de votre présence. Je vais vous demander de bien vouloir prendre place définitivement aux tables qui vous ont été imparties, avec un numéro par ordre d'arrivée. Je pense que nous entendrons peut-être un peu plus tard M. le maire de Contrexéville qui voulait vous accueillir mais en son absence, sauf erreur, je vais demander à Mme BEGEL, la présidente de la CLE de bien vouloir vous accueillir officiellement pour cette première partie.

Mme Régine BEGEL, présidente de la CLE : Mesdames, messieurs, bonsoir à tous !

Je vous remercie d'être présents ce soir pour participer au deuxième atelier participatif organisé dans le cadre de la concertation préalable du SAGE GTI. Cette démarche engagée depuis un peu plus d'un mois maintenant est importante au regard des enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés au sujet. Elle a pour but d'informer et de faire participer, s'exprimer le grand public, les usagers de l'eau et les citoyens sur les meilleures solutions envisagées pour combler le déficit de cette nappe qui est de l'ordre de un million de mètres cubes. Le sujet est important pour le territoire et votre présence en nombre ce soir en témoigne. Comme vous le savez, la démarche de concertation préalable a débuté le 13 décembre dernier par la réunion d'ouverture qui s'est tenue à Vittel et s'est poursuivie avec un premier atelier participatif la semaine dernière dans cette même salle. La réunion d'ouverture à laquelle ont participé un peu plus de 250 personnes a permis de poser le cadre du sujet du SAGE GTI. Le premier atelier de la semaine dernière auquel ont participé 200 personnes a été l'occasion de parler plus en détail des usages de l'eau et de faire réfléchir les participants à leur propre scénario pour combler le déficit de la nappe.

Aujourd'hui, nous vous proposons de poursuivre ces réflexions et essayer d'évaluer les impacts des scénarios, impacts environnementaux et socio-économiques et d'aborder d'autres sujets proposés la semaine dernière comme le financement des futures solutions et la future maîtrise d'ouvrage des actions.

L'atelier de ce soir va donc se dérouler en trois grandes séquences :

- en premier, la présentation d'une première analyse rapide des résultats des travaux des 11 tables de l'atelier de la semaine dernière. Vous verrez que ces premiers résultats sont intéressants, qu'ils font apparaître des premières tendances et des propositions intéressantes à soumettre par la suite à la Commission Locale de l'Eau.
- En deuxième, l'énoncé et le travail en 13 groupes et
- A la fin, la restitution du travail de chaque groupe.

Côté organisation, je vous rappelle trois points. En premier comme depuis le début de cette concertation, l'ensemble des débats en séance plénière est enregistré. Le travail en groupe, donc le travail sur table que vous allez effectuer n'est pas enregistré. Les horaires annoncés sont toujours 18-21 h 30, nous allons faire en sorte de les respecter. Enfin, comme vous le savez, nous sommes accompagnés depuis le début par M. HEINIMANN, le garant qui a été nommé

par la CNDP, la Commission nationale du débat public et un animateur, M. Jean-Charles CATTEAU.

Avant de leur passer la parole pour qu'ils se présentent, je voudrais conclure en exprimant le souhait que cet atelier va se passer dans d'aussi bonnes conditions que le précédent et que cette concertation va nous permettre d'aboutir à des propositions concrètes, consensuelles et équilibrées pour avancer dans l'intérêt de tous et du territoire. Je vous souhaite donc un bon atelier riche et je passe la parole à M. HEINIMANN et M. CATTEAU.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, Mme BEGEL. M. HEINIMANN, donc notre garant nommé par la Commission nationale du débat public qui va se présenter, pour ceux qui ne le connaîtraient pas encore, nous rappeler son rôle et nous donner éventuellement quelques consignes pour le bon déroulement de cet atelier.

M. Désiré HEINIMANN, garant : Mesdames, messieurs, bonsoir ! Donc je me présente, je m'appelle Désiré HEINIMANN, je suis le garant qui a été nommé par la CNDP pour suivre cette concertation préalable. Je rappelle ce que j'ai déjà dit la semaine dernière à propos du rôle du garant : il n'est ni arbitre ni conciliateur ni médiateur mais il est l'artisan du dialogue, il veille à ce que le dialogue se passe de la meilleure manière possible, que le public ait accès à toutes les informations et qu'il puisse faire part de ses observations. Il est neutre et indépendant et à la fin de la concertation, il établit un rapport et dans ce rapport, vous allez trouver le dépouillement détaillé de ce qui s'est passé au cours de la concertation et en particulier des ateliers.

Alors, ce qu'on peut dire déjà aujourd'hui par rapport à l'atelier numéro 1 qui s'est effectivement très bien passé comme a dit Mme BEGEL, une des conclusions, c'est que la priorité de l'usage de l'eau a été affectée aux habitants, cela est la conclusion unanime de l'atelier 1. Par conséquent, aujourd'hui vous avez à réfléchir aux conséquences socio-économiques sur la base de trois scénarios et je vous demanderais et je demande aussi à ce qu'on consacre plus de temps à la question numéro 3 qui traite des conséquences socio-économiques au détriment des deux premières. C'est à mon avis indispensable puisque le problème soulevé, du fait du choix de l'usage de l'eau pour les habitants, est important. Il faut aussi réfléchir aux conséquences socio-économiques, pas seulement aux considérations financières mais à l'ensemble des problématiques qui sont soulevées par ce thème-là.

Le garant souhaite également que soit abordée lors de la réunion finale la question éventuelle de la poursuite de la concertation. C'est une possibilité qui est offerte dans le code de l'environnement, ce n'est pas une obligation, c'est une possibilité qui est ouverte de continuer à se concerter entre le moment de la fin de la concertation préalable et le début de l'enquête publique. Voilà, merci pour votre attention.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci M. HEINIMANN.

Pour ma part, en tant qu'animateur, j'ai pour mission de vous informer au fur et à mesure du déroulement de cet atelier, de vous en rappeler quelques règles ce que je ferai dans quelques

minutes. Puis, j'ai également le rôle de gardien du temps, ce qui m'emmènera à utiliser de temps en temps cette petite clochette qui me permettra de vous indiquer différents repères de temps sur l'avancement de vos travaux.

Comme annoncé précédemment, je vous propose sans transition une première analyse de l'atelier numéro 1 et un apport sous forme de compléments d'informations également, vous avez un certain nombre de documents qui vous ont été distribués. Pour nous en parler d'abord M. Pierre BALLAND-THOMAS du Conseil départemental, la structure porteuse qui a analysé les chiffres suite à l'atelier 1 pour nous faire part de quelques résultats suite aux questions posées.

M. Pierre BALLAND-THOMAS : Merci, M. CATTEAU. Bonsoir à toutes et tous.

Effectivement, l'objectif sur les quelques minutes qui me sont accordées, c'est de vous présenter les résultats qui ne sont pas exhaustifs évidemment mais au moins les tendances principales autour de l'atelier de la semaine dernière.

Tout d'abord, vous aviez une première question sur laquelle on vous demandait de réfléchir sur le territoire et plus particulièrement en gros le périmètre de la réflexion à avoir sur la problématique. En l'occurrence, vous aviez un certain nombre de possibilités et on s'aperçoit qu'en grande majorité, c'est le périmètre du SAGE qui est ressorti dans l'ensemble des tables, ce qui correspond à l'étude actuelle.

Pour la question numéro 2, il vous était demandé soit la hiérarchisation des usages et comme vous l'a dit précédemment M. HEINIMANN, on va enfoncer une porte ouverte. Là il y a consensus, c'est-à-dire que les habitants arrivent sur toutes les tables, pour tout le monde, les habitants, c'est la priorité numéro 1 pour tous. Néanmoins, on peut constater une certaine cohérence sur quatre usagers notamment Ermitage, l'agriculture, Nestlé Waters et les autres industries, il manque un gros paquet, le socio-économique d'où l'importance ce soir sur laquelle vous allez travailler. Notamment sur l'aspect agriculture, on s'est posé la question sur quels usages particuliers on mettait derrière l'agriculture. Ce sont des éléments sur lesquels vous allez travailler ce soir.

Pour la question numéro 3, on vous demandait de parler en termes de définition sur la priorité d'usage. Là, pareil, vous avez un consensus sur toutes les tables, sur la qualité de l'eau, sur la quantité, sur les besoins vitaux des habitants, l'intérêt général, la loi sur l'eau, le partage possible avec les autres usagers et sans surcoût évidemment sur le prix. Là où il y a eu un désaccord, c'est sur la provenance de l'eau. Pour résumer, pour vous donner un ordre de grandeur, en gros, si les points de consensus sont respectés, on peut dire que quatre personnes sur cinq n'accordent aucune importance sur la provenance de l'eau alors qu'une personne sur cinq souhaite que cela vienne de la nappe des GTI.

Ensuite, sur la question 4, vous aviez dix possibilités pour hiérarchiser un certain nombre de principes : quatre qui étaient fournis par la CLE, quatre qui étaient fournis par le Collectif Eau 88 et évidemment vous avez laissé la porte ouverte à d'autres possibilités. Les cinq qui

sont ressortis, ce sont ceux-ci, ceux de la CLE donc pérenniser l'alimentation en eau potable des populations, optimiser tous les usages, satisfaire tous les usagers, les principes éthiques et réglementaires et un moratoire. Si vous voulez aller plus dans le détail, voici le classement. Dans l'ordre vous ont été classées les cinq premières. Donc, on retrouve les deux de la CLE en un et deux, après collectif, encore la CLE et le collectif. On voit quand même qu'il a une vraie hiérarchisation dans les principes. De toute manière, tous les résultats vous ont été distribués si vous aimez voir plus en détail.

Ensuite, on vous avait demandé si vous pensiez à un besoin sur la substitution. Effectivement, il n'y a pas forcément besoin que les économies et là c'est intéressant, à plus de 60 % oui vous pensez qu'on a besoin d'une substitution mais ce qu'il nous a paru intéressant, c'est que quasiment 30 % ne se sont pas prononcés et je pense qu'effectivement, cela met en exergue la complexité du sujet et la difficulté à pouvoir répondre à ce type de question.

Dans le même registre, pour enfoncer toujours la complexité du sujet, on vous avait également demandé sur la répartition possible des 2,1 millions de mètres cubes, comment vous les répartissiez ? Il n'y a que 4 tables sur les 11 qui ont répondu à cette question. Je pense que cela reflète bien la difficulté de la problématique. Pour votre info, sur les 4 tables, il y avait 3 tables qui étaient pour le scénario de la CLE et une table qui voulait arrêter complètement les prélèvements de Nestlé.

Ensuite, on proposait de pouvoir compléter avec des sujets à discuter. Là, ils ont été découpés en trois blocs. Le premier, ce sera les sujets qui seront intégrés pour vous ce soir, soit les impacts environnementaux, socio-économiques, la marchandisation de l'eau, le coût, les finances. Le deuxième bloc, ce sont les questions à soumettre à la CLE, notamment vis-à-vis du moratoire et aussi vu ce qui s'est déjà ressorti, vu la complexité du travail et la difficulté, le délai imparti, donc mériteraient plus de temps.

Enfin, certaines questions étaient posées afin d'avoir des informations complémentaires à apporter notamment sur où et à quel prix aller chercher l'eau ; quelles sont les économies d'eau de chacun, le financement des travaux, c'est qui ? Impératif aussi d'apporter son coût, tout ce qui est finance et tout ce que vous avez demandé à travailler.

Je vais passer du coup la parole à Mme CUNY qui va vous apporter un certain nombre d'éléments à ce sujet.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, M. BALLAND-THOMAS.

Mme CUNY, pour ceux qui n'étaient pas avec nous précédemment, est animatrice du SAGE et elle va nous apporter quelques réponses justement à quelques questions complémentaires, en tout cas les plus récurrentes, celles qui sont apparues dans ce premier atelier la semaine dernière et qui seront intégrées aux contributions de cette concertation.

Mme Juliette CUNY, animatrice SAGE GTI : Comme Pierre BALLAND-THOMAS vient de l'expliquer, il y avait des informations complémentaires qui étaient demandées la semaine dernière. Donc, on refait un petit éclairage rapide sur quelques notions.

Il y avait des questions pour savoir de quoi on parlait par rapport aux économies d'eau. Donc, on revient un peu sur cette notion. C'est quelque chose qu'on avait déjà un peu abordé en début de concertation préalable. La Commission Locale de l'Eau en 2014, quand elle a commencé à plancher sur des solutions concrètes pour résorber le déficit de la nappe, dans une étude, cela a permis de l'identifier plusieurs types de mesures d'économie d'eau, qui visaient à la fois les ménages, les agriculteurs, l'hôtellerie dans le domaine du tourisme et différents usages communaux. Là en exemple, on a remis quelques mesures un peu emblématiques, par exemple la récupération d'eaux de pluie pour les maisons individuelles par exemple sur l'ensemble du secteur sud-ouest qui est déficitaire, cela permettrait un gain de 23 000 m³. Pour les agriculteurs, du même ordre de grandeur, on peut économiser 24 000 m³ en substituant les usages boissons et lavages hors salle de traite par des ressources locales. Pour les usages communaux, donc tout ce qui est bâtiments publics, écoles, espaces verts ? etc. il peut aussi y avoir de la récupération d'eaux de pluie sur les différents bâtiments communaux ; on ne peut économiser que 3 000 m³ par an, installer aussi des kits hydroéconomiques (tout ce qui est mousseur aux robinets, etc.), donc cela permettrait d'économiser 7 000 m³ par an et puis la mesure un peu la plus emblématique de ce groupe-là pour les usages communaux, c'est la réduction des pertes sur les réseaux de distribution parce que si toutes les collectivités qui prélèvent dans la nappe des GTI du Sud-ouest arrivent au rendement objectif de 85 % qui est un très bon rendement en termes de performance de réseaux, il y a une économie possible de 150 000 m³. Cela, c'est en termes de gain en volume.

Pour préciser, ce sont toutes ces mesures qui avaient été identifiées pour les usages communaux, agricoles, touristiques et ménagers. Au total, il y a un gain potentiel de 300 000 m³ et le coût annuel de mise en œuvre de toutes ces mesures, c'est 1 million d'euros. Mais c'est si on globalise toutes les mesures avec certaines qui sont assez peu économiques parce qu'il y a quelques mesures, on est à 8 ou 10 € pour économiser 1 m³, mais en moyenne, on est autour de 3 € le mètre cube, du coup. Cela, c'est un chiffrage pour vous redonner un petit peu les ordres de grandeur. Pareil pour la part des économies d'eau industrielle, là on le rappelle de nouveau, il y a eu des efforts constatés, là, ce sont mêmes des gains effectifs parce que dans les économies que j'ai citées précédemment, il y en a certaines qui ont été engagées sur les réseaux de distribution, mais on n'est pas encore à quelque chose de déployé à grande échelle.

Au niveau des industriels, là c'est un constat de baisse effective de 300 000 m³ à peu près : Nestlé Waters qui a baissé de 180 000 m³ ses prélèvements en eau. Cela a coûté à peu près 2 millions d'euros, donc, ça revient à peu près à 10 € pour le mètre cube économisé qui ont été investis par Nestlé Waters, donc à la fois par de l'optimisation pure de process. Là, c'est une économie absolue d'eau, c'est de l'eau qu'on n'utilise plus du tout et qu'on prend nulle part ailleurs, et une partie qui est aussi de la substitution dans une autre nappe qui permet de compenser la réduction dans les GTI (il s'agit de la nappe des Muschelkalk). Pour Ermitage, on a aussi constaté une baisse de consommation de 100 000 m³ et derrière ce chiffre, il y a aussi des optimisations de process. Donc, globalement, pour 1 l de lait transformé, la fromagerie utilise moins d'eau qu'il y a quelques années, mais même globalement dans la part d'eau qui est utilisée dans l'usine, il y a moins d'eau qui vient de la nappe des GTI. C'est notamment par

la mise en service de l'unité de Lactovosges où la fromagerie récupère aussi pas mal d'eau. Donc, il y a eu pas mal d'optimisations faites déjà par ces industriels.

Pour les solutions de substitution, pour replacer un peu le sujet, il s'agissait en fait dans les réflexions de la Commission Locale de l'Eau pour combler le déficit, de se dire : sur le secteur Sud-ouest, si on satisfait tous les usages, qu'on maintient une partie de l'activité d'embouteillage, l'alimentation en eau de la fromagerie par rapport à la contrainte de la constance de la qualité et puisqu'on a les collectivités qui sont alimentées aujourd'hui par la nappe des GTI qui ont encore besoin d'eau, l'idée, c'est d'amener de l'eau au niveau de Vittel, Bulgnéville, Suriauville qui sont par-là, donc, aux quatre collectivités qui prélèvent le plus gros volume d'eau sur ce secteur. Donc, ce sont les deux communes de Vittel et de Contrexéville et les deux syndicats d'eau de Bulgnéville et de l'Anger.

Dans les hypothèses techniques qu'on a faites, c'était de se dire : dans un premier temps, l'eau, on peut l'amener à Vittel et Contrexéville parce qu'à Vittel, on a un parc de forage qui est vieillissant, il y a des travaux à faire, donc cela permettrait de profiter de ce besoin de travaux pour ramener de l'eau, ce qui réduirait les investissements pour Vittel. Puis, dans un deuxième temps, si c'est nécessaire, on peut aller amener de l'eau aussi jusqu'au Syndicat des eaux de Bulgnéville et de l'Anger. Donc, les hypothèses techniques, c'était 500 000 m³ qu'on peut amener dans un premier temps et 500 000 m³ supplémentaires si c'était nécessaire. Donc, il y a deux hypothèses de ressources potentielles : la nappe des GTI du secteur Sud-est ici, alors là, c'est une hypothèse à Valfroicourt. Sur ce secteur-là, ça a été évoqué déjà pas mal aux précédentes réunions, il y a effectivement un besoin d'études complémentaires, ça, c'est à peu près consensuel, c'est ressorti de tous les constats qui ont été faits depuis ces derniers temps. Puis, il y a cet aspect études complémentaires : c'est aller chercher dans ce secteur-là de la nappe des GTI qui n'est pas en déficit pour combler le déficit du secteur sud-ouest, et l'autre possibilité, c'est d'aller s'interconnecter au niveau de Removille avec le Syndicat des eaux de la Vraine et du Xaintois qui exploite déjà deux ressources en eau de calcaire et un petit peu l'eau du Vair pour compléter, pour ramener de l'eau ici au niveau de Vittel, Contrexéville. Donc, dans l'étude qui a été menée, on a regardé déjà tous les aspects environnementaux, l'impact des prélèvements, etc. C'est acceptable comme ça en première approche, et puis il y aura des choses à préciser. Au niveau environnemental, on va avoir deux niveaux : globalement dans le SAGE, on a une évaluation environnementale à mener, donc, on parlera nécessairement de l'impact des ressources de substitution si c'est retenu effectivement dans le projet final du SAGE et les maîtres d'ouvrage de ces opérations, donc, en première approche, ce seront les collectivités compétentes en eau potable (les communes ou les syndicats d'eau), ce seraient eux les opérateurs, mais ça pourrait être eux, potentiellement, qui porteraient aussi les études d'impact précises sur ces prélèvements.

En termes de longueur de canalisation, ça représenterait 15 à 40 km, et en termes d'investissement, c'est entre 7 et 15 millions d'euros suivant si on transfère 500 000 ou 1 000 000 m³ au total avec des ordres de grandeur de 300 000 à 600 000 € en fonctionnement par an. Quand on globalise ça et qu'on ramène ça aux volumes prélevés par ces quatre collectivités qui seraient alimentées en eau par ces ressources de substitution, ça pourrait être

un impact sur l'eau maximum de 0,89 €/m³ sans subvention, sans autre réflexion annexe. Donc, cet impact-là, on l'a calculé pour vérifier que c'était faisable en comparaison avec des projets d'assainissement où quand on calcule l'impact sur le prix de l'Eau, on arrive à des coûts de 6 ou 7 €/m³ et ça remet en cause complètement les projets. Donc là, on n'est pas dans ce cadre-là. Quand on s'interroge effectivement sur le financement de toutes ces mesures préconisées pour l'instant par la Commission Locale de l'eau, donc réaliser des économies et des ressources de substitution, on peut partir classiquement de ce qui se fait aujourd'hui dans d'autres opérations d'eau potable. On a une collectivité qui est maître d'ouvrage, qui investit au moins 20 % du coût total d'un projet, dans le meilleur des cas pour elle, et puis, il y a des subventions qui peuvent être apportées par d'autres opérateurs comme l'Agence de l'eau, le Département et la Région. Là, pour le SAGE GTI, toutes les mesures qu'on vient de citer d'économie d'eau et de substitution, il n'y a pas forcément eu de discussions détaillées exhaustives pour l'ensemble de toutes ces mesures, mais il y a la question du partage des coûts qui va se poser. En fait, il y a déjà eu des discussions au sein de la Commission Locale de l'Eau au sujet des ressources de substitution en se disant qu'il y a une réflexion de partager les coûts avec les bénéficiaires directs et indirects. Là, je disais que ça peut être les collectivités compétentes en eau potable qui réalisent ces opérations, mais au final, tout le monde en bénéficie parce que si tout le monde peut encore être alimenté en eau en fonction de ses besoins et puis, en même temps, tout le monde en a été responsable parce que tout le monde a prélevé dans la nappe et tout le monde a créé le déficit, on peut aussi partager les coûts. Donc ça, c'est une réflexion qui a été menée par la Commission Locale de l'Eau et, au mois de juillet, quand il y a eu un vote sur les principes directeurs par la Commission Locale de l'Eau, c'est pour ça qu'il y a eu un engagement aussi de Nestlé Waters de participer au cofinancement de la solution de substitution notamment pour qu'il n'y ait aucun surcoût pour les habitants. Du coup, de la même manière, on peut avoir des réflexions analogues pour d'autres mesures comme les mesures d'économie d'eau et c'est pour cela que vous avez une question là-dessus dans le travail en groupe, même si M. HEINIMANN a rappelé que ce n'était peut-être pas la plus essentielle a priori, il faut que vous travailliez d'abord sur l'impact de chacun des scénarios. C'est tout.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup, Juliette CUNY pour ces rappels et cette synthèse.

Sans transition encore, je propose à Mme WOJCIECHOWSKI qui est responsable des questions de l'eau au Conseil départemental de nous présenter le travail qui est attendu et de nous rappeler au passage les documents qui vous ont été fournis avant de vous rappeler quelques données de contexte avec un ou deux diaporamas ensuite, et vous pourrez commencer après la présentation des scénarios à travailler.

Mme Aurélie WOJCIECHOWSKI, responsable Eau département des Vosges : Bonsoir à toutes et à tous.

Comme ça vous a déjà été dit, à l'atelier de ce soir, il vous est proposé de poursuivre les réflexions engagées lors de l'atelier numéro 1 de la semaine dernière, en évaluant notamment l'impact des scénarios qui ont été proposés pour combler le déficit de la nappe des GTI.

Alors, pour cela, vous disposez d'un certain nombre de documents qui sont les premiers dans votre dossier, notamment d'un tableau à double entrée que vous voyez s'afficher là et sur lequel il vous est proposé d'indiquer l'impact que chaque scénario pourrait avoir sur le territoire, que ce soit au niveau de l'environnement ou au niveau du contexte socio-économique, et ainsi d'indiquer selon vous, si le scénario pourrait améliorer la situation, être plutôt sans impact ou au contraire entraîner une dégradation quelconque sur le secteur. L'idée, c'est que vous puissiez arriver à la fin de l'exercice à évaluer chaque scénario dans sa globalité, et au regard des différentes composantes, de pouvoir dire si selon vous, le scénario est plutôt acceptable, ou non, pour le territoire.

Un deuxième exercice vous est proposé et il consiste à réfléchir sur deux notions qui vous ont été présentées par mon collègue, M. BALLAND-THOMAS, et qui revient sur deux notions étudiées déjà au premier atelier. Le premier, c'est la notion – alors là, vous l'avez en petit, mais vous l'avez devant vous – de priorité d'usage de l'eau pour les habitants. L'idée, c'est de nous dire : pour vous, la provenance de l'eau, est-ce qu'elle a une importance ou pas, vraiment déterminante et catégorique ? L'autre notion, la question numéro 2, c'est de préciser l'enjeu lié à l'usage agricole puisqu'on a vu qu'il était un peu englobé dans des usages industriels. Alors, est-ce que selon vous, l'enjeu ou les enjeux liés à l'usage agricole, ce sont des enjeux plutôt liés au fait de réaliser des économies d'eau ? Ou est-ce plutôt un enjeu économique qui serait en lien avec l'activité laitière ? Enfin, un troisième bloc d'exercice où là, il vous est proposé de donner votre avis et de vous exprimer sur deux questions qui sont encore centrales et complètement ouvertes, la première qui concerne le volet des financements des mesures, c'est : quelles mesures est-ce que vous souhaiteriez voir financées, par qui ? Ce sont vraiment toutes ces notions sur lesquelles est revenue ma collègue tout à l'heure, les notions de partage de coûts. L'autre volet, le volet de la gouvernance, c'est-à-dire la future maîtrise d'ouvrage, la structure qui serait à mettre en place et qui vous semblerait la plus adaptée pour mettre en œuvre les grandes orientations qui vont être votées par la CLE, alors les mesures d'économie, mais probablement d'autres en fonction de ce qui sera décidé, notamment de réaliser toutes les études complémentaires, dont celles dont on parle depuis le début de cette concertation sur les échanges nappe-rivière dans la nappe des GTI.

Alors, l'étude des scénarios et les questions, elles sont étroitement liées ; on voit que tout est interconnecté et interdépendant. Vous pouvez les aborder dans l'ordre qui vous convient le mieux et en suivant les conseils qui vous ont été aussi donnés par le garant en début de séance. Pour vous aider dans vos réflexions, il y a trois présentations, là, qui vont suivre et qui vont vous permettre de vous donner quelques petites billes pour appréhender toutes ces notions qui ne sont pas forcément évidentes. Donc, une première présentation sur le contexte démographique du secteur, une seconde présentation sur le contexte socio-économique et une troisième présentation rapide et synthétique des trois scénarios que vous allez avoir à étudier.

L'ensemble des documents vous est distribué sur table. Comme la semaine dernière, même format, il y a des représentants des membres de la CLE qui sont présents ce soir et qui se tiennent à votre disposition tout au long de la durée de l'atelier pour vous apporter toutes les précisions qui seraient nécessaires. Donc, n'hésitez pas à les solliciter.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup, Mme WOJCIECHOWSKI.

Comme vous venez de l'annoncer, quelques rappels de données de contexte. Pour commencer, M. FOMBARON va vous parler du contexte démographique du secteur. M. FOMBARON qui est responsable Prospective au Conseil départemental. Merci, M. FOMBARON de rejoindre le pupitre. Vous serez suivi immédiatement par M. JACOBEE, directeur de la CCI des Vosges pour nous parler du contexte socio-économique du secteur avant d'en arriver à nos scénarios sur lesquels nous reviendrons en détail.

M. Alexis FOMBARON, responsable Prospective au Conseil départemental : Tout d'abord, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de manière assez synthétique de vous dresser un petit état des lieux du territoire du SAGE des GTI, alors, plutôt sous l'angle démographique, mais je rappellerais aussi quelques données de contexte plus générales.

Déjà, si on regarde le territoire, on constate qu'il représente un quart de la surface totale du département. Donc, le secteur du SAGE GTI représente un quart de l'ensemble de la surface des Vosges. On constate aussi que sur ce secteur se concentre un Vosgien sur six ; donc, un Vosgien sur six habite sur le territoire du SAGE. Là aussi, quelques données peut-être indicatives : à peu près 37,5 % des communes du département se trouvent sur le secteur du SAGE et peut-être plus intéressant, la densité. Alors, la densité de population sur le territoire est de 36,6 habitants au kilomètre carré. Juste pour vous dire que c'est plutôt un territoire qu'on peut qualifier de rural, même si évidemment, il existe des communes importantes comme Vittel, Contrexéville, Mirecourt ou Charmes, mais on peut qualifier ce territoire plutôt de rural puisque pour vous donner quelques éléments de comparaison, la densité au kilomètre carré dans les Vosges atteint à peu près 63 habitants au kilomètre carré et on est dans une moyenne de 118 habitants au kilomètre carré pour l'ensemble de la France. Donc, très clairement, avec ses 37 habitants au kilomètre carré, le secteur est plutôt un secteur peu densément peuplé et plutôt rural, derrière.

Autre marqueur fort du territoire, c'est la place de l'agriculture puisque là, je ne sais pas si vous voyez bien notamment au fond, mais ce qui apparaît plutôt en jaune sur la gauche, ce sont les chiffres à l'échelle du SAGE, en rouge les chiffres et les moyennes à l'échelle départementale et en vert les moyennes rapportées à l'échelle française. Donc, on voit déjà que l'agriculture est un marqueur fort du territoire puisqu'elle occupe une part importante de la surface de celui-ci et, effectivement, deux tiers du territoire est consacré à l'agriculture, dont un tiers sont des espaces labourables et deux tiers sont des surfaces toujours en herbe, donc, un marqueur fort vraiment du territoire. Un autre élément aussi qui caractérise ce secteur du SAGE GTI, c'est que la part de ce qu'on appelle « les surfaces artificialisées », donc, humanisées est là aussi en proportion moins importante qu'à l'échelle des Vosges ou qu'à l'échelle nationale. Donc, un territoire qui est plutôt marqué par une faible artificialisation de sa surface, une forte présence de l'agriculture et, c'est le corollaire, une présence ici de la forêt qui est moindre.

Pour poursuivre, je vous propose cette fois d'aborder un aspect qui est l'organisation de ce territoire-là. Je ne sais pas si ça vous parlera, mais l'INSEE définit des bassins de vie. On constate que sur le territoire du SAGE GTI, on a neuf bassins de vie, c'est-à-dire des unités que

l'INSEE définit comme étant celles où les habitants peuvent trouver l'ensemble des services essentiels sur leur territoire, que ce soit en matière de commerce, de services aux particuliers, de santé, de sport ou de transport. Donc, on voit que les secteurs de Contrexéville, Vittel et Mirecourt, l'ensemble des bassins de vie, c'est-à-dire que l'ensemble des habitants sur ces trois secteurs-là peuvent réaliser toute une série d'actes de la vie quotidienne, que ce soit en matière de commerce, d'accès à l'enseignement, etc., à l'échelle de ce territoire-là. Ce territoire est également découpé, ou en tout cas, cinq intercommunalités se trouvent sur le territoire. Donc là, on est plus au niveau administratif.

Pour en venir plus précisément à l'aspect démographique, là aussi, un petit commentaire : vous voyez, c'est la courbe de l'évolution démographique entre 1962 et 2017. En haut, en vert, c'est l'évolution de la population au niveau français, en bleu au niveau de la région Grand-Est, en rouge au niveau vosgien et, vous le voyez là, l'évolution de la population au niveau du SAGE GTI et de son territoire. Donc, on constate clairement une baisse de la population sur le secteur du SAGE amorcé depuis 1962 et une baisse qui est plus importante que celle enregistrée à l'échelle des Vosges. Un point aussi également, c'est que le territoire perd environ – ça vous donnera un ordre d'idée – 120 habitants chaque année, ce qui représente la population de communes comme Martinville ou Les Vallois. Chaque année, en tout cas actuellement, le territoire perd environ 120 personnes.

Alors, une petite carte qui vous permet aussi de visualiser cet élément. En vert apparaissent les communes qui gagnent de la population, sur la durée 99-2016, en rouge les communes qui perdent de la population sur la même période, et en blanc les communes qui ont une population qui stagne. Or, vous le voyez même peut-être de loin, c'est assez évident, on constate que la partie nord-est du territoire du SAGE GTI est plutôt dynamique démographiquement, puis, il y a également des évolutions démographiques favorables autour de Contrexéville, Mirecourt et également Vittel. On voit par contre une frange sud du territoire où, clairement, on est en baisse démographique sur la période 99 actuellement.

Je disais tout à l'heure que le territoire, on peut le qualifier de rural ; effectivement, 70 % des 190 communes du territoire ont moins de 200 habitants.

Alors, quelques facteurs explicatifs, très rapidement : pourquoi il y a une baisse de population sur ce territoire-là ? On constate qu'effectivement, depuis maintenant une quinzaine d'années, les décès sont plus importants que le nombre de naissances. Il y a environ chaque année 140 décès de plus que de naissances sur le territoire, d'où forcément la baisse démographique. Il y a aussi ce qu'on appelle un « solde migratoire déficitaire », c'est-à-dire qu'il y a davantage de personnes qui quittent le territoire que de personnes qui s'y installent. Evidemment, les deux cumulés, une mortalité plus élevée que le nombre de naissances, des personnes qui quittent le territoire et moins qui s'y installent, vous expliquent un peu cette dynamique de chute démographique qui peut être constatée à l'échelle du territoire. Cela se traduit aussi par des éléments assez intéressants en matière de répartition par âge de la population puisque là, vous voyez la pyramide des âges du secteur (hommes et femmes d'un côté) et puis en rouge, les contours de l'évolution de la population au niveau national. Donc, on voit clairement une surreprésentation des plus de 60 ans sur le territoire ; par contre, des creux (les moins de 12 ans)

sont moins présents sur le territoire du SAGE GTI qu'en moyenne à l'échelle nationale. Ça s'explique évidemment par ce que je vous ai indiqué précédemment, c'est-à-dire que les naissances étant moins importantes, forcément, il y a des classes d'âge (notamment les moins de 12 ans) qui sont de moins en moins nombreuses. Idem pour les classes d'âge entre 18 et 28 ans, vous voyez là le creux des deux côtés, que ce soit pour les hommes et les femmes qui s'expliquent par le départ des jeunes puisque beaucoup de jeunes – ça paraît une évidence, mais les statistiques le constatent – quittent le territoire, notamment pour leurs études et ne reviennent pas forcément s'y installer. A l'inverse, si on regarde le haut de la pyramide, on voit qu'effectivement, les plus de 68 ans, voire les plus de 60 ans globalement sont plus présents sur le territoire qu'à l'échelle ou en tout cas qu'aux moyennes nationales. Pour vous donner un ordre d'idée, un habitant – je fais des moyennes évidemment – sur le SAGE GTI, il a aujourd'hui 43 ans et 9 mois et, effectivement, on est à peu près à 22,7 % de la population qui a moins de 20 ans et 11,4 % des habitants qui a contrario a plus de 75 ans. Donc, vous voyez effectivement la structure démographique de ce territoire.

Voilà, je vous ai présenté de manière assez synthétique et assez rapide ces éléments. Je tenais juste à préciser en conclusion que l'ensemble des données utilisées pour réaliser ces graphiques ou l'ensemble des données que vous avez pu lire sur ces diapos sont des données publiques dont je peux vous donner évidemment la source, notamment des données de l'INSEE. Donc, si vous souhaitez des précisions sur d'où viennent ces chiffres, aucun problème, on tient les sources à votre entière disposition.

Merci.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci à vous, M. FOMBARON.

Comme prévu, c'est M. JACOBEE, directeur de la Chambre de commerce et d'industrie des Vosges qui nous présente le contexte socio-économique du secteur.

M. JACOBEE, directeur CCI des Vosges : Bonsoir à tous.

Je vais essayer de vous faire une présentation, mais je vais quand même essayer de me limiter dans le nombre de chiffres que je vais vous indiquer parce qu'on va aborder des impacts économiques, mais pas que d'ailleurs, mais on va essayer de le faire plus à travers des idées et à travers quelques chiffres, mais je ne veux quand même pas que les chiffres soient trop importants.

Déjà pour resituer un petit peu le contexte, on est dans un sujet qui est à l'origine de beaucoup de tensions. Vous le savez, je ne vais pas revenir sur l'historique ces derniers mois. On s'aperçoit qu'entre les enjeux écologiques, les enjeux économiques et politiques, les enjeux sont relativement importants. Bien évidemment, certains reprochent notamment au monde de l'entreprise que je représente également de manière globale, d'être sur une activité où l'objectif, c'est de développer le chiffre d'affaires. Ceci dit, nous, en tant que représentants des acteurs économiques, c'est complètement normal ; cela ne nous semble absolument pas aberrant. C'est bien évidemment la réalité même de toutes les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou

grandes, leur objectif, c'est de développer l'activité, de développer le chiffre d'affaires. Mais bien évidemment, ce que l'on attend en contrepartie, c'est la dynamique, c'est l'innovation que celles-ci peuvent entreprendre. Cependant, et c'est la problématique de notre atelier de ce soir, on rentre dans un nouveau paradigme. On a un paradigme qui est lié à deux éléments forts qui n'existaient pas il y a quelques années : premièrement, la réfaction des ressources, on en parle et on en reparlera, deuxièmement, on a une évolution climatique. Et il va de soi qu'aujourd'hui, personne n'a des œillères, on est bien conscients les uns et les autres de toutes les conséquences que ça peut avoir et des dispositions qu'il faut prendre. Mon objectif, moi ce soir, ça va être d'essayer de vous démontrer le rôle des entreprises, mais aussi leur impact, que ce soit sur ces aspects, mais aussi sur l'activité économique par rapport à ces différents éléments. Bien évidemment, que ce soit Nestlé, l'Ermitage ou les autres entreprises, elles ont toutes cette prise de conscience.

Aujourd'hui, et je voudrais commencer par ça, avant d'aller sur l'impact économique, je voudrais quand même faire un petit peu le rappel. Vous voyez le titre : « Comment Nestlé a sauvé l'activité d'embouteillage des sources ? » Remettons-nous il y a une trentaine d'années en arrière, début des années 90, il faut se rappeler que l'activité de prélèvement de l'eau minérale a failli être interrompue parce qu'à l'époque, nous avions un taux de nitrate dans l'eau qui était très proche des limites maximales autorisées. A cette époque, l'entreprise Nestlé a fait énormément, s'est associée à l'INRA, a travaillé et a mis en place, ce que vous connaissez tous, qui aujourd'hui fait partie de notre quotidien qui est le programme et la démarche Agrivair. Mais cela s'est traduit par l'entreprise par énormément d'initiatives et aussi d'investissements et d'implications, d'énergie pour faire en sorte et pour pouvoir amener avec elle à la fois des agriculteurs qui ont été mis à contribution pour qu'on ne puisse faire en sorte qu'il n'y ait plus de pesticides, plus de nitrate sur à peu près 10 000 ha – je ne suis pas un spécialiste, mais ce sont les données qui m'ont été communiquées – de manière à préserver la qualité de l'eau. Elles ont amené dans leur sillage des communes (une vingtaine, je crois), elles ont amené de grandes entreprises (le Club Med, la SNCF, l'ONF), des administrés. Résultat des courses : après pratiquement 30 ans, on se retrouve avec une situation où l'eau qui est aujourd'hui à un taux de nitrate qui est à peu près la moitié de ce qui est autorisé, donc, on est vraiment dans des situations extrêmement favorables qui d'ailleurs favorisent énormément la biodiversité, et on a un territoire où on a la chance d'avoir une ressource en eau de qualité que beaucoup de territoires nous envient puisque malheureusement, au niveau national, on constate plus une dégradation importante qu'une amélioration comme on a pu avoir ici. Donc ça, c'est un premier impact positif qu'il faut quand même rappeler parce que c'est quand même l'impact qui est suite à une initiative de l'entreprise, en l'occurrence, là c'était l'entreprise Nestlé.

Deuxième démarche, elle est citée sur le slide, je ne vais pas aller très loin, mais sachez qu'elle s'est engagée dans une certification AWS qui est une certification qui a pour objectif de garantir la qualité de l'eau. Cette démarche Agrivair que j'ai essayé de citer de manière très rapide, sachez qu'aujourd'hui, c'est une référence mondiale ; c'est-à-dire, en clair, de nombreux territoires où les enjeux économiques sont du même ordre, regardent cette initiative et voient de quelle manière elles peuvent la dupliquer sur leur territoire.

Ceci étant dit, pour autant, la problématique de la nappe, elle existe. La problématique, c'est quoi ? C'est qu'aujourd'hui, vous le savez – je ne reviens pas sur les chiffres que j'ai donnés – on a un déficit de l'ordre de 1 million de mètres cubes – j'arrondis – et que bien évidemment, si rien n'était fait et si on ne prenait pas les mesures qui conviendraient, d'ici 2050, on aura certains forages qui seraient sans doute pas loin de l'épuisement ; ce qui bien évidemment n'est pas envisageable. Là aussi, je voudrais remettre les chiffres à leur place parce que quand on regarde les réseaux sociaux, on s'aperçoit qu'il y a des chiffres parfois qui circulent ou des idées qui circulent et elles ne sont pas tout à fait objectives. Si on regarde au niveau des usages, ce qu'on appelle les conflits des usages, le monde industriel consomme 47 % de la ressource en eau (28 % pour Nestlé et 19 % pour l'Ermitage). On entend dire et on lit que Nestlé serait à l'origine de 80 % du déficit de la source, c'est un peu difficile à... en tout cas, moi qui ai un esprit cartésien, j'ai du mal à le comprendre puisque représentant 28 %, on ne peut pas expliquer que 80 % des problématiques, sauf à penser que Nestlé ne devrait plus prélever du tout de mètres cube d'eau, ce qui bien évidemment nous semble peu réaliste d'un point de vue économique, mais on va y revenir.

Par rapport à cela, notons aussi les évolutions – cela a été dit, je vais aller très vite – une baisse de 20 % des consommations pour Nestlé avec d'ailleurs un engagement de rebaisser encore de 100 000 € d'ici deux ans, une baisse de l'Ermitage qui est passé de 600 000 m³ à 480 000 m³ en améliorant son ratio litre d'eau consommé pour litre de lait transformé. Bien évidemment, ça passe par des investissements. Certains chiffres ont été dits tout à l'heure, je ne reviendrais pas dessus. Donc, bien évidemment, ces entreprises, pour ne prendre que ces deux entreprises, ont eu un impact très fort pour essayer de contribuer à la préservation de la ressource. Alors, pour autant aujourd'hui, on s'aperçoit que la problématique du prélèvement est remise en cause et, en tout cas, il y a des volontés pour essayer de remettre en cause certaines problématiques du prélèvement, mais qu'est-ce que tout cela représente en termes d'impact économique ?

Si on regarde aujourd'hui en termes de chiffres, je vais en citer quelques-uns, mais franchement, je ne vais pas vous en mettre de trop, regardons les deux principales entreprises : Nestlé d'un côté et l'Ermitage de l'autre.

Nestlé, c'est un peu plus de 1 000 emplois, légèrement au-dessus de 1 000 emplois directs ; emplois indirects, c'est une estimation, mais c'est sur des bases nationales, c'est-à-dire qu'on considère que dans l'industrie de l'eau, quand vous avez un emploi direct, vous en avez 2,5 en indirect. Alors, qu'est-ce que c'est que les indirects ? Si on regarde un petit peu ici, ce sont les sociétés de transport des productions de Nestlé, donc des bouteilles, c'est bien évidemment l'entreprise Bericap, par exemple, qui produit les capsules, c'est par exemple les thermes de Contrexéville ou Vittel qui sont alimentés par l'entreprise, c'est par exemple, pour ne pas les citer, les agriculteurs qui sont sur le programme Agrivair. C'est une partie des emplois indirects, il y en a d'autres, mais ce sont les principaux.

Si on regarde l'Ermitage, on est en termes d'emploi 600 emplois et on a 1 200 agriculteurs qui produisent le lait qu'ils confient à l'Ermitage pour la production de fromage. Tout ça, pratiquement, on est presque à 6 000 emplois directs et indirects. Il faut quand même comparer ces emplois-là aux emplois du bassin sur lequel nous sommes. Le bassin sur lequel nous

sommes, c'est 21 600 emplois. Donc, vous voyez, on n'est pas tout à fait, mais presque au tiers. Ce n'est quand même pas neutre.

Il y a aussi une deuxième donnée qu'il faut prendre en compte, que l'on n'évoque peut-être pas suffisamment. On a parlé tout à l'heure des problèmes démographiques, c'est sûr, on a une démographie qui est faible dans le territoire. Mais on a une donnée qui est très importante pour nous, c'est le niveau de vie. Il faut savoir que le niveau de rémunération sur ce bassin est supérieur au niveau départemental. Et il est certain qu'à la fois le taux d'encadrement dans une entreprise comme l'entreprise Nestlé et à la fois le taux de rémunération du lait pour les agriculteurs qui est supérieur à ce qui se passe habituellement, c'est-à-dire en clair la fromagerie achète le lait que la plupart des fromageries au niveau national, contribue à ce niveau de pouvoir d'achat élevé. Et comme vous le savez, le niveau de pouvoir d'achat élevé, c'est une des richesses du territoire.

Enfin, troisième et dernière donnée importante en matière économique, l'entreprise Nestlé par le biais de la surtaxe sur l'eau contribue à hauteur d'un peu plus de 10 millions d'euros – je crois que c'est 14 millions d'euros par an – aux collectivités. Bien évidemment, si vous voulez avoir un territoire attractif, il faut avoir des équipements de qualité. Si vous avez une manne financière aussi importante, c'est un peu plus facile d'avoir des équipements de qualité que si vous ne l'avez plus. Donc, tout ceci pour dire que les enjeux de l'activité industrielle relevant de cette richesse qu'est l'eau, bien évidemment, sont des enjeux extrêmement importants. Pour autant, aujourd'hui, on a une solution à trouver. On a une proposition faite par la CLE qui a été rappelée tout à l'heure, je ne reviens pas dessus. Moi, ce que je constate, c'est que cette proposition, elle a plusieurs intérêts. Premièrement, elle permet d'alimenter la ressource au même coût, c'est-à-dire, il n'y a pas de surcoût – je ne reviens pas sur les chiffres qui ont été dits tout à l'heure, mais c'est important. Deuxièmement, elle permet de poursuivre l'activité économique et donc de maintenir le tissu économique que je viens de développer, donc c'est extrêmement important.

En termes de conclusion puisqu'il faut que j'arrête mes propos, je voudrais vous faire un peu réfléchir et faire prendre un peu de hauteur. Je vais conclure sur ce que j'avais dit la semaine dernière pour ceux qui étaient déjà là, je vais revenir sur les aménités. On trouve tout à fait normal et naturel que notre département qui, je le rappelle, est le réservoir d'eau du Grand-Est, en tout cas de la Lorraine, que naturellement, nous desservons et donc, apportons de l'eau de qualité à des dizaines, voire des centaines de kilomètres à des millions de populations, on trouve ça normal, naturel. On fait cela, c'est-à-dire que c'est nous, nos territoires, nos administrés, nos entreprises qui garantissent la qualité de l'eau, mais les bénéficiaires, ils ne nous apportent aucun retour sur investissement. En clair, nous ne sommes pas payés de cet apport, nous n'avons aucun retour sur investissement. Dès lors qu'il nous faudrait sur une dizaine de kilomètres transporter de l'eau pour pouvoir maintenir les équilibres à la fois en termes de ressources, mais aussi en termes économiques, c'est quelque chose qui nous pose problème. Donc, il faut peut-être prendre un peu de recul par rapport à ça, il faut peut-être un peu dépassionner. Moi, j'aurais tendance à dire : prenons une solution qui nous permette de garantir à la fois notre alimentation, mais aussi notre vie économique parce que vous savez, le jour où on commence à perdre

fortement de la population parce qu'on perd de l'emploi, c'est toute une chaîne malheureusement négative qui se met en route, les services qui disparaissent, les logements qui deviennent moins attractifs parce que l'offre est supérieure à la demande, etc. Donc, il ne faut absolument pas rentrer dans cette dynamique extrêmement négative.

Donc, je pense qu'il faut vraiment relativiser notre approche par rapport à tout ça et tenir compte de l'ensemble des enjeux qui sont les nôtres pour prendre en tout cas les bonnes décisions. Je vous remercie de votre écoute.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, M. JACOBEE.

Attendez, monsieur, s'il vous plaît. Je vous propose de discuter de vos arguments en atelier qui suivra, mais avant toute chose, il nous faut écouter les différents scénarios proposés. On commencera par le scénario proposé par le Collectif Eau 88 représenté par M. FLECK qui va commencer sur cette partie avant d'entendre ensuite Juliette CUNY pour d'autres scénarios, et M. SCHMITT, vous êtes ensemble.

M. Jean-François FLECK, Vosges Nature Environnement : Nous avons dix minutes pour nous exprimer sur un dossier très complexe sur lequel il aurait fallu beaucoup plus de temps pour apporter des arguments concernant notre projet.

En introduction, je voudrais dire que compte tenu du temps limité, nous n'aborderons pas les aspects financements et gouvernance dont nous avons fourni quelques éléments sur table. Donc, je vous propose de vous reporter aux dossiers de nos invités aux tables pour quelques explications complémentaires si nécessaire. On se bornera donc à aborder notre démarche et ses impacts environnementaux et socio-économiques, mais auparavant, je voudrais quand même faire quelques remarques par rapport à ce que je viens d'entendre.

La forme de la concertation qui a été mise en œuvre depuis le départ, on constate qu'aucune place n'a été faite pour un débat contradictoire pour pouvoir confronter les arguments et éventuellement contredire des affirmations qu'on ne partage pas. Ça, pour nous, ce n'est pas du débat démocratique. D'autre part, aucune info ne nous a été donnée en préalable des ateliers par rapport au contenu que vous avez sur table et aux arguments qui sont développés, ce qui nous empêche d'apporter également une contradiction. Troisièmement, je viens d'entendre des choses qui font bondir et le monsieur qui s'est levé a dû bondir pour les mêmes raisons : on présente Nestlé comme le sauveur de la ressource en eau. Il faut se poser quand même la question de savoir si c'est à une entreprise privée de protéger la ressource d'eau potable entre autres et si ce n'est pas au pouvoir public de l'assumer ; ça, c'est la première chose. Deuxièmement, si c'est assumé par une entreprise, Nestlé, c'est pour en tirer un profit et non pas pour les populations locales. Enfin, les chiffres qui ont été présentés d'économie dans la nappe des GTI de 190 000 m³, c'est exact, bien évidemment, mais si on prend l'ensemble du réservoir sous vos pieds, c'est simplement une économie de quelques dizaines de milliers de mètres cubes puisqu'il y a compensation dans la partie supérieure. Enfin, la fameuse *fake news* de M. JACOBEE, si nous parlons de plus 80 % de responsabiliser du déficit, bien sûr que c'est exact, puisque jamais l'Etat n'aurait dû donner autorisation à Nestlé en 2001 de 1 million de

mètres cubes alors qu'il savait pertinemment que le déficit était de 1,2 – 1,3 million ; ce qui veut dire que pendant toutes ces années, tout le déficit cumulé est de la responsabilité avec l'accord de l'Etat, bien évidemment, mais de la responsabilité de Nestlé qui n'aurait jamais dû être autorisé à puiser dans cette nappe.

Je crois qu'il fallait faire quand même ces quelques remarques pour que vous ne soyez pas dupes des informations qu'on donne et auxquelles on ne peut pas répondre.

Applaudissements

M. Jean-François FLECK, Vosges Nature Environnement : Donc, un rappel très rapide de la démarche du collectif. Nous l'avons présentée la semaine dernière : fondement éthique et réglementaire non discutable. Ensuite, on examine la ressource du territoire qui se compose de deux compartiments d'une même ressource puisqu'ils communiquent l'un l'autre, à savoir les GTI, bien sûr, mais aussi les Muschelkalk au-dessus et avec un fait incontestable aujourd'hui que l'Etat doit intégrer dans l'approche problématique du SAGE et les autorisations qu'il délivre.

Quelles solutions d'équilibre préconisons-nous ? Trois impératifs à prendre en compte : les prélèvements AEP, ils sont prioritaires, bien évidemment ; les prélèvements Ermitage, ils sont aussi sous certaines conditions prioritaires à condition d'en limiter les volumes et des alternatives complémentaires sont à examiner avec le GTI Nord – on l'a déjà évoqué entre nous en CLE – et enfin, ça passe par un arrêt incontournable des prélèvements Nestlé. Mais – je mets un « mais » parce qu'on nous fait des procès d'intention, nous sommes des irresponsables, bien entendu – ces arrêts de prélèvement Nestlé pour embouteillage dans le GTI peuvent être compensés par des augmentations d'embouteillage dans les Muschelkalk. Et c'est toute la stratégie Nestlé aujourd'hui qui a déjà obtenu en compensation des 300 000 m³ dans les Muschelkalk pour les eaux de process et qui aujourd'hui fait de nouveaux essais pour des forages pour augmenter les volumes embouteillés. Ça, aujourd'hui, ce sont des faits incontestables et on ne le reproche pas à Nestlé. Donc, il y a des possibilités de compensation, donc, les impacts sur l'emploi ne sont pas du tout... moins de 200 emplois si on ne puise plus dans les GTI Sud.

Impacts environnementaux, très vite. Pour nous, ils sont évalués et à prendre en compte très sérieusement avant toute décision même de principe, ce que n'a pas fait la CLE. Il concerne le niveau des nappes, l'étiage des rivières et les conséquences sur la biodiversité. Pour nous, il y a un point central dans le débat, c'est la prise en compte du changement climatique. Pourquoi ? Parce que, que dit l'étude Explore du BRGM citée dans le rapport Artelia du Conseil départemental ? Baisse de la recharge des aquifères estimée entre 10 et 20 % sur la Lorraine, baisse du débit d'étiage variant de 30 à 70 %. En janvier 2018, que disait le BRGM ? Pour une grande partie du territoire, les niveaux des nappes sont inférieurs à la moyenne :

- 27 % sont à niveau modéré et bas,
- 22 % à niveau bas,
- 15 % à niveau très bas.

Inquiétude confirmée aujourd'hui, ce mois de janvier par Futura Sciences. Le changement climatique, la bombe à retardement des nappes phréatiques. Une équipe internationale de chercheurs présente des conclusions inquiétantes. Le pire resterait à venir. Il serait capital de le prendre en considération dès à présent lors de l'élaboration des politiques de gestion de l'eau. On est en plein dedans.

Enfin, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse confirme et signe : l'eau pourrait devenir une ressource rare, ce qui implique un tas de conséquences.

Donc, c'est dans tout ce contexte que s'imposent les études d'impact approfondies de prélèvements complémentaires dans les Muschelkalk avec notamment, les impacts sur les forages actuels et futurs et les volumes maximums prélevables à déterminer. Bien évidemment pour nous, un moratoire s'impose avant toute nouvelle autorisation. A votre disposition aux tables pour des choses plus précises.

Pour terminer, en ce qui me concerne, avant d'aborder ce que va évoquer Bernard, la démarche et les solutions préconisées par le collectif sont en cohérence avec ces questions préoccupantes pour les années à venir. Ne gaspillons pas l'argent public dans la poursuite d'études vers le secteur Sud-Est et étudions plutôt les possibilités de substitution qu'offrent les Muschelkalk.

La nappe GTI Sud-ouest est en effet la moins vulnérable au réchauffement et ses conséquences. C'est un joyau à préserver. Il doit être réservé à la satisfaction des besoins vitaux des populations locales d'aujourd'hui et de demain. Il n'est pas envisageable pour nous de le gaspiller en le mettant en bouteille.

Applaudissements

M. Bernard SCHMITT : Merci, bonsoir.

Nous nous limiterons strictement à l'arrêt de l'embouteillage des GTI Sud-ouest par Nestlé et à aucune autre considération, comme j'ai pu l'entendre de façon un peu délirante, nous ne voulons pas que Nestlé disparaisse ainsi que toute sa production. Cela serait parfaitement stupide. Notre sujet, c'est le GTI Sud-ouest. Il est naturel que dans cette salle, deux visions s'opposent, mais peut-être pourraient-elles se compléter, des associations environnementalistes et de consommateurs qui sont plutôt dans le long terme, c'est-à-dire après la durée de notre vie, et des gens qui vivent dans le court terme parce qu'ils sont salariés des entreprises, parce qu'ils sont élus et qu'ils ont des décisions à prendre au quotidien. Je ne souhaite pas que ces deux visions s'opposent, mais essayent de se compléter.

Concernant l'emploi, je vais donner notre vision des choses. J'ai entendu la semaine dernière le directeur de Nestlé passer de table en table et dire que c'était arithmétique et que si on baissait la production, l'emploi baissait. Oh là, mais quand la production monte, on n'augmente pas l'emploi ! Donc, c'est un jeu « à qui perd, perd » de façon permanente. « J'augmente la production, je baisse l'emploi ; je diminue la production, je baisse l'emploi », vous l'avez bien compris, on ne parle pas de la même chose, on parle de production et de productivité. L'investissement industriel, c'est comme cela partout, permet de décorrélérer l'emploi et la

production. Il est bien évident qu'avec 4 500 emplois en 75, 1 000 aujourd'hui dont plus ou moins d'emplois précaires, eh bien, l'emploi continuera quoi qu'il en soit, qu'on embouteille ou qu'on n'embouteille pas les GTI, à diminuer sur ce secteur. Je ne connais pas la cible. Nous avons tous en tête quelques chiffres ; on n'est qu'au début des diminutions d'emploi.

Le ruissellement économique, il diminue d'année en année. Vous avez bien compris que la surtaxe sur les eaux minérales n'est pas payée sur l'eau des GTI Sud-ouest puisqu'elle est exportée, et c'est la loi, on n'en veut pas du tout à Nestlé sur ce sujet. Donc, l'absence de surtaxe rajoutée au fait que Nestlé s'est recentré naturellement sur son cœur de métier et s'est débarrassé de toutes les activités à caractère non rentable pour lui en s'en débarrassant, notamment sur la sphère publique que sont les deux municipalités de Vittel et Contrexéville, fait que les collectivités s'appauvrissent inexorablement. Les seuls chiffres qui sont en progression, ce sont les bénéfices de Nestlé, mais pas du tout celles des collectivités territoriales.

En conclusion de ce point d'impact économique, je dirais qu'il y aura une baisse inexorable de l'emploi, c'est une tendance lourde que nous n'inverserons pas, un tarissement du ruissellement qui a existé, qui existe de moins en moins et un appauvrissement des collectivités.

En conclusion de notre intervention et pour rester dans les limites du temps, je dirais que nous nous sommes comportés consciemment comme des lanceurs d'alerte dès le début de l'année 2016 en sonnant à toutes les portes auxquelles nous pouvions accéder. Nous avons essayé de médiatiser cette affaire. Je pense que nous ne l'avons pas trop mal réussi. Alors, le but n'est pas de faire du scandale, mais c'est qu'on parle de ces sujets parce qu'avant, on n'en parlait pas. Nombreux élus nous ont dit au mois de juin : « Ça fait 15 jours que je suis au courant », ça n'est pas naturel. Si nous n'avions pas été là, toutes les décisions auraient été prises dans le silence, sans vous et, je le répète, peut-être contre vous.

En conclusion, je voudrais dire que la solution des GTI Sud-est ne tient pas la route. Nous le démontrons par l'expertise et ne nous interdirons aucun recours en particulier sur le plan juridique. Deuxièmement, les menaces économiques dont nous sommes victimes à chaque réunion ne tiennent pas la route non plus, ce sont des fausses menaces. Nous ne visons que 25 % de la production de Nestlé, dont une partie peut sans doute être compensée par les Muschelkalk comme l'a bien démontré la semaine dernière Jean-François FLECK.

Je regrette comme Jean-François, l'absence de réel débat, je l'ai dit au garant, ce n'est pas polémique du tout. J'aurais aimé qu'il y ait des débats dans la salle et pas seulement au niveau des tables. Passons.

Je voudrais insister sur la notion de responsabilité. Vous savez que quand il y a des écologistes quelque part, on les traite toujours d'irresponsables puisqu'ils ne sont pas dans la vie économique. Alors moi, je dis : est-ce que c'est responsable de proposer des solutions qui ne sont pas viables ? Est-ce que c'est irresponsable, Jean-François, que de proposer des solutions qui respectent l'environnement, la vie, l'avenir et l'activité économique raisonnable ? Demain, après la concertation, chacun d'entre nous, citoyens, élu(e)s sera renvoyé à sa propre responsabilité. Merci beaucoup pour votre attention.

Applaudissements.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci, M. SCHMITT, merci M. FLECK.

Je passe la parole à Juliette CUNY, pour terminer sur cette partie introductive avant de vous laisser travailler et de revenir sur les différentes informations que vous êtes en train de partager. Juliette CUNY va nous parler de scénarios retenus par la CLE à ce jour et d'un troisième scénario éventuellement ressortant de l'atelier 1 qui méritait aussi quelques commentaires.

Mme Juliette CUNY, animatrice SAGE GTI : Je voulais simplement présenter les deux autres scénarios sur lesquels vous allez travailler juste après. Donc, pour rappeler le scénario de la Commission Locale de l'Eau qui va s'afficher dans quelques secondes, vous retrouverez de toute façon dans vos documents.

Pour rappeler le scénario de la Commission Locale de l'Eau, on est parti des volumes des besoins des collectivités qui sont estimés à 1 700 000 m³ et en considérant 200 000 m³ d'économie, on arrive à des besoins de 1 500 000 m³ dans quelques années. Pour Ermitage, on a considéré une marge de manœuvre de 100 000 m³ par rapport à la situation actuelle, par rapport aux discussions qui ont déjà eu lieu au sein de la Commission Locale de l'Eau et aux possibilités de marges de manœuvre pour Ermitage. Voilà les chiffres. Cela nous amène à 600 000 m³, un peu plus qu'aujourd'hui. Puis, pour Nestlé Waters qui est un peu moins de 700 000 m³ aujourd'hui de prélèvement annuel dans la nappe des GTI, on a tenu compte de la récente annonce de Nestlé Waters de réduire encore de 100 000 m³ ses prélèvements dans la nappe des GTI. Tout cumulé, on arrive encore au-delà du volume disponible dans la nappe des GTI si on veut atteindre l'équilibre.

Comme je le disais tout à l'heure, si l'idée est de satisfaire tous les usages en maintenant à la fois l'activité d'embouteillage de Nestlé Waters sur cette nappe, satisfaire l'exigence de constance de la qualité de l'eau d'Ermitage, l'idée, ça peut être de continuer à utiliser l'eau de la nappe des GTI pour Nestlé et pour Ermitage – c'est pour ça qu'il y a le chiffre en bleu – et pour les collectivités aussi, toujours une part d'eau qui arrive de la nappe des GTI du secteur Sud-ouest et une autre part d'eau, 600 000 m³ complémentaires qui pourraient être apportés par des ressources de substitution. L'idée qui est sous-tendue derrière, ce sont les principes qu'on avait déjà évoqués la semaine dernière :

- la priorité aux collectivités parce que quelles que soient les situations, ça restera les usagers à alimenter en priorité si un jour il y avait une pénurie temporaire ;
- la satisfaction de tous les usages, comme je le disais tout à l'heure, de garantir l'accès à l'eau potable aussi dans le futur, parce qu'on a aussi une possibilité de prendre un peu de marge de manœuvre s'il y a des augmentations dans le futur ; puis aussi
- l'aspect de sécurisation de l'alimentation en eau potable qui est aussi un élément important s'il y a ces projets de substitution qui se font et qui permettent de mailler l'ensemble des réseaux d'eau potable sur le territoire.

C'était un bref rappel du scénario de la CLE. Ce qui est sous-tendu sur ce scénario, c'est vraiment une prise en compte de l'importance de l'eau dans l'aménagement du territoire qui a amené la CLE à cette proposition.

Pour le troisième scénario qu'on vous propose, c'est quand on a fait l'analyse ces derniers jours des propositions de scénarios la semaine dernière. Comme on disait, c'était un exercice assez difficile, il y a des tables qui n'avaient pas répondu. Parmi les tables qui avaient répondu, il y en a même certaines où il y avait des clivages importants et il y en a même qui ont rendu une copie avec deux scénarios. Donc, on a trouvé plusieurs fois des scénarios, il y avait des propositions de limiter complètement le prélèvement de Nestlé Waters dans la nappe, en mettant 0 m³. Parmi ceux-là, on a retenu le plus ambitieux environnementalement, un scénario où en bas, on a un arrêt des prélèvements de Nestlé Waters dans cette nappe, ce qui fait que la substitution n'est plus nécessaire. Pour Ermitage, on a une limitation de la consommation d'eau à la consommation actuelle (500 000 m³), et pour les collectivités, en allant au maximum des économies d'eau connues aujourd'hui, avec un besoin annuel de 1 500 000 m³. Si on cumule ces deux volumes, cela veut dire qu'on a encore 200 000 m³ excédentaires qui permettent – c'était la proposition de ce groupe-là – d'aller plus loin que l'équilibre et recharger petit à petit la nappe au fur et à mesure des années. Comme ce scénario était le plus ambitieux environnementalement, on l'a retenu parce qu'on trouvait que c'était intéressant pour l'exercice que vous avez à mener juste après.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup, Juliette CUNY, pour cette présentation très synthétique.

Vous êtes un certain nombre aujourd'hui à avoir déjà participé à l'atelier de la semaine dernière. Je voudrais juste, pour ceux qui nous rejoignent ou qui n'y étaient pas, rappeler en quelques mots quelques principes. Je voudrais surtout vous rappeler que sont présents à chacune de vos tables des animateurs et rapporteurs à chaque table qui sont dans un rôle de totale neutralité, qui n'interviendront pas dans le travail du groupe, mais qui sont là pour le respect des consignes, le bon déroulement du travail de groupe et pour produire une restitution fidèle des propositions du groupe qui aura lieu tout à l'heure. Ils sont identifiés, vous les avez repérés par des badges animateurs et rapporteurs. J'en profite pour rectifier un petit oubli de ma part la semaine dernière quand j'avais remercié sincèrement les rapporteurs pour la qualité de leur travail et leur concision. J'ai oublié au passage effectivement de remercier également les animateurs qui vont bientôt s'activer avec vous et qui, évidemment, ont un rôle essentiel dans ce binôme, même si ce ne sont pas les mêmes qui rapportent. Le rôle des animateurs, justement, c'est de préciser ces consignes, c'est de faire un tour de table si nécessaire pour que les participants se connaissent, pour faire appel si nécessaire comme chacun d'entre vous peut le faire aux personnes ressources dont je vous parlerai dans un instant pour répondre aux questions du groupe, donc l'animation du travail du groupe ; ils ont pour rôle également de veiller à faire participer tout le monde au sein du groupe, de reformuler si nécessaire de manière à faire valider les propos par le groupe avant que le rapporteur ne les note pour restitution et enfin de prévoir une validation finale avant la fin de la restitution. Tout cela fait partie de la mission de ces animateurs et vous voyez qu'elle est assez complexe.

Pour les rapporteurs, merci de bien vouloir noter, comme pour la semaine dernière, que la restitution fera l'objet de quatre minutes de travail par table. Merci de bien vouloir écrire pour qu'on puisse scanner ensuite les documents de travail qui seront mis en ligne comme la semaine dernière. Merci d'avance encore une fois pour votre concision et votre esprit de synthèse. Puis, nous reviendrons tout à l'heure un peu plus en détail sur cet exercice de la restitution.

Quelques mots sur les personnes ressources, ce sont des personnes membres de la CLE à votre disposition qui portent un badge personnalisé qui précise leur structure d'appartenance. Ils passeront à chaque table de façon systématique pour pouvoir répondre à toutes vos questions lors de leur passage, mais vous pourrez aussi les solliciter à tout moment le plus librement possible. Alors juste pour mémoire, parmi ces personnes ressources figurent :

- Pour la CLE : sa présidente, Mme BEGEL,
- pour le Collectif Eau 88 : M. FLECK et M. SCHMITT qui viennent de s'exprimer,
- pour l'Etat : cinq personnes représentant la DDT (la Direction Départementale des Territoires), l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) et l'Agence de l'eau,
- pour les trois principaux usagers : nous avons les collectivités représentées par cinq élus,
- pour Ermitage : son président ici présent,
- pour Nestlé Waters : quatre représentants,
- pour la structure porteuse du Conseil départemental : quatre personnes également, et
- pour la CCI : son directeur, M. JACOBEE, qui s'est exprimé également il y a un instant.

Voilà pour les dernières informations ou les derniers rappels, surtout à l'attention de ceux qui n'ont pas encore participé à l'exercice. Je vous souhaite un bon travail et, comme prévu, je vous avertirai de temps en temps de l'état d'avancement de la montre surtout avec le petit bruit de la cloche que vous commencez à connaître et nous ferons un point régulièrement. Bon travail à tous !

Début travaux de groupes

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Je ne doute pas que certains sujets pourraient vous motiver pour continuer, mais cela fait partie des règles du jeu. C'est le même cadre pour toutes les tables. Cela nous permet à une heure encore raisonnable de partager ensemble les restitutions qui vont commencer dans un instant. Donc, je vais demander aux rapporteurs de bien vouloir terminer leur prise de notes et de rejoindre le devant de la scène au fur et à mesure de leur disponibilité. Merci à chaque table de bien vouloir terminer.

Fin des travaux de groupes

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci à toutes et à tous pour ce travail, pour avoir bien voulu respecter le temps qui était imparti. Je vais vous demander, s'il vous plaît, de revenir au silence pour nous permettre d'entendre les rapporteurs. Comme la semaine dernière, vous avez pu constater pour ceux qui étaient déjà là, à quel point ils étaient particulièrement concis et fidèles à vos travaux, pour leur permettre de s'exprimer de nouveau, il va nous falloir revenir au calme et au silence, s'il vous plaît, le temps pour moi de désigner le premier rapporteur, le premier qui veut bien s'approcher.

Je vais vous laisser, comme à l'accoutumée, nous indiquer à quelle table vous avez travaillé. Je voudrais vous rappeler également qu'il s'agira pour les uns et les autres, éventuellement, de souligner des points communs avec ce qui aura déjà été dit précédemment par un autre rapporteur mais surtout d'insister sur ce qui leur semble propre à leur table ou différent de ce qui aurait déjà été exprimé. La parole est au premier rapporteur en l'occurrence, madame, qui va nous dire quelle table elle représente.

Mme le rapporteur, table numéro 1 : Je représente la table numéro 1.

Nous avons, sur la table numéro 1, un groupe assez partagé finalement et nous avons, des fois, eu des divergences par rapport à la question 1. Ce qu'il en ressort c'est que l'important c'est vraiment la qualité de l'eau et que l'eau pour les habitants doit être de préférence sous nos pieds. S'il n'y a pas moyen d'aller la chercher ailleurs, on ira la chercher ailleurs mais elle doit être de préférence sous nos pieds et on a quand même eu des divergences entre il faut absolument qu'elle soit de la nappe des GTI ou alors peu importe l'origine de l'eau ; il y a eu vraiment deux groupes.

Pour la question numéro 2, il en ressort que la question a été un peu compliquée à comprendre et en fait, les deux enjeux, l'enjeu économie d'eau et l'enjeu économique sont vraiment importants et sont indissociables. En matière d'analyse des impacts des scénarios, ce qu'il en ressort notamment pour les impacts environnementaux, c'est qu'on manque de données, on manque d'études et la décision n'a pas été facile à prendre, sur quel est le meilleur, quel est vraiment l'impact.

Pour le scénario numéro 1, c'était plutôt une amélioration de l'impact de l'environnement. Pour le scénario numéro 2, c'était sur une étude vraiment à approfondir notamment l'impact sur le GTI sud-est si on va chercher là-bas et l'impact aussi environnemental de la canalisation. Pour le scénario numéro 3, impact effectivement positif sur l'ensemble des critères environnementaux, c'est celle qui a le plus d'impacts positifs. Dans tous les cas, les trois scénarios proposaient une amélioration de la nappe des GTI.

Concernant les impacts économiques et sociaux, les deux sont très liés. Généralement, les impacts économiques ont un lien de cause à effet sur les impacts sociaux. Pour le scénario numéro 1, on a noté une dégradation sur l'activité de Nestlé. Pour le scénario numéro 2, il y aurait une amélioration qui serait liée au développement de l'activité de l'Ermitage et pour le scénario 3, c'est une dégradation nettement plus forte que dans le scénario numéro 1, notamment sur Nestlé Waters. Les impacts sociaux, dans tous les cas, qui sont très liés aux conséquences sur le développement économique du territoire. Dans le scénario numéro 1, il y aurait une dégradation au niveau de la démographie, de l'attractivité du territoire, du niveau de service, de la qualité de vie, de la valeur de l'habitat. Sur le scénario numéro 2, il y aurait une amélioration, encore une fois, liée au développement de l'Ermitage. S'il y a de l'emploi, cela renforce l'attractivité d'un territoire. Pour le scénario numéro 3, ça serait plutôt une dégradation niveau sociétal.

Quel scénario trouvez-vous le plus acceptable ? Là encore, nous avons eu des divergences. Concernant le premier scénario, il serait non acceptable pour 6 personnes, acceptable pour 5. Le scénario 2, il serait acceptable pour 7 personnes et non acceptable pour 3. Concernant le scénario numéro 3, cette fois, c'est le non-acceptable qui l'a emporté en majorité.

Enfin, pour terminer, le financement qui permettrait de résorber le déficit de la nappe des GTI. Ce qu'il en ressort, c'est que globalement, ce sont les financements publics qui seraient sollicités pour chaque mesure proposée et ensuite, c'est le bénéficiaire, qui serait à solliciter, par exemple, pour les ménages, les habitants, pour les mesures d'économie d'eau sur les agriculteurs et ainsi de suite et les mesures de substitution, les financements publics, Ermitage et Nestlé Waters. Et effectivement, si Nestlé Waters, il n'y a pas de mesure de substitution mise en place, il ne serait pas sollicité.

Je termine. C'était juste la dernière question. Le type de structure qui semblerait le plus adapté, ça serait un regroupement de communes, un syndicat soit à l'échelle du SAGE, soit à l'échelle de la zone de substitution. Par contre, ce qui a vraiment été indiqué, c'est que le groupe ne voulait pas d'un groupement public-privé. Cela a vraiment été une position ferme de notre groupe. Voilà merci de votre attention.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : On vous applaudit. Merci pour ce travail. Au passage, comme je le disais tout à l'heure, c'est l'occasion d'applaudir aussi les animateurs qui ont travaillé sur ce sujet et qui sont restés à leur table pour la plupart. Merci à eux également.

Mme le rapporteur, table numéro 12 : Donc, sur la question 1 : la priorité d'usage de l'eau, majoritairement, c'est de l'eau du sud-ouest et uniquement de la nappe des GTI qui est devenue majoritaire. Sur la deuxième question, une question difficile à trancher sur les enjeux agricoles, c'est assez partagé. En fait, notre groupe de travail pensait qu'il fallait travailler vraiment sur les 2.

Au niveau des scénarios, finalement, le seul scénario qui a été acceptable, c'est le scénario de la CLE. Même si les impacts sur les enjeux environnementaux sont plutôt partagés dans le groupe de travail, on a dénoté pas de changement sur les impacts économiques et sociaux et c'est le scénario qui est revenu le plus acceptable du groupe de travail. Le scénario numéro 1 sur le Collectif Eau 88 est majoritairement, il y aurait une amélioration des enjeux environnementaux mais néanmoins, des impacts économiques et sociaux très forts. Idem pour le scénario numéro 3.

Globalement, ce qu'a dit le groupe de travail, c'est qu'aucun des trois scénarios n'était acceptable et qu'il fallait les mixer ou en tout cas les retravailler et en tout cas, le groupe de travail souhaiterait avoir des explications complémentaires pour pouvoir se positionner.

Sur qui paie quoi ? Globalement, c'est assez partagé selon les mesures envisagées. Par exemple, pour les mesures d'économie d'eau des ménages, le groupe de travail pense majoritairement que ce sont aux habitants de pouvoir les financer. Pour les mesures d'eau des agriculteurs, on a

rajouté majoritairement une autre catégorie qui était que ce soient les agriculteurs eux-mêmes qui fassent ces investissements. Pour les mesures d'eau d'économie sur l'hôtellerie et le tourisme, majoritairement aussi, ce sont aux hôteliers et aux touristes de payer ces travaux. Pour la réduction des fuites des réseaux, c'est l'Agence de l'eau et les collectivités qui sont les deux principaux acteurs nommés. Pour les mesures d'eau des collectivités, c'est aux collectivités de les financer. Pour Nestlé Waters et l'Ermitage, c'est à eux de financer majoritairement leurs investissements. Pour le dernier item, qui est celui des mesures de substitution, là c'est assez partagé. Il y a des financements croisés, aller chercher un peu partout entre le public et le privé même si l'Ermitage et Nestlé Waters arrivent en première position.

Pour finir, sur la structure la plus adaptée, majoritairement, on a deux contre-propositions à ce qui a été proposé : la première, c'est de créer un syndicat élargi aux acteurs concernés sur un périmètre restreint là qui est le plus sensible et qui pourrait s'élargir ou se restreindre en fonction des enjeux sur le territoire et la deuxième proposition du groupe de travail, c'est de rajouter une case qui est la non-substitution. Voilà.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup pour cette synthèse. On vous applaudit également. Merci pour ce travail. Restitution suivante ; n'hésitez pas à enchaîner. Merci de rappeler le numéro de votre table.

Mme le rapporteur, table numéro 2 : Oui. Donc je vais commencer par la première question. Globalement la table s'est entendue pour dire que l'eau pouvait provenir de n'importe quelle origine tant qu'elle respecte les deux points cités ci-dessus avec quand même un commentaire qui a été émis, à savoir d'inclure la sécurisation de la ressource.

Concernant la deuxième question, la table s'est entendue pour dire qu'on avait effectivement en présence des enjeux d'économie d'eau avec une précision quand même, qu'il fallait améliorer le stockage de l'eau, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques qui sont en cours. Ils ont également entendu sur les enjeux économiques en lien avec l'activité laitière et plus globalement les enjeux économiques agricoles et ils ont rajouté un enjeu sanitaire, notamment sur la potabilité selon la charte de ramassage laitier et des ateliers de transformation. Voilà, il leur semblait important de rajouter cet enjeu sanitaire.

Pour ce qui est des scénarios. Alors, je ne vais pas développer le scénario numéro 3 puisqu'en fait, ils ont jugé que c'était le même que le scénario numéro 1, donc ce que je vais dire pour le scénario numéro 1 sera quasiment identique avec le numéro 3.

Globalement, pour le scénario du Collectif Eau 88, l'impact environnemental, la table s'est entendue pour dire qu'il y aurait eu un impact positif, une amélioration. L'impact économique et l'impact social ont été liés, dans tous les cas, et ils ont plutôt opté pour une dégradation notamment vis-à-vis des pertes d'emploi que cela inclurait avec quand même quelques personnes qui se sont prononcées pour pas de changement notamment puisque dans tous les

cas, il y aura des pertes d'emploi quoi qu'il arrive. Voilà c'est ce qui a été dit et donc 11 personnes ont jugé ce scénario non acceptable.

Par rapport au scénario de la Commission Locale de l'Eau, là, c'était beaucoup plus partagé niveau environnemental. On avait à peu près une répartition équitable mais par contre, ils se sont entendus sur le fait qu'il pouvait y avoir une amélioration sous réserve d'études complémentaires et de répartition des nappes. Idem, il y aurait une dégradation si on ne tient pas compte, en fait, de ces éléments d'études complémentaires qui pourraient être apportées et si on ne répartit pas les prélèvements sur plusieurs nappes.

Pour ce qui est des impacts économiques et sociaux, là, on a une majorité de personnes qui ont voté pour pas de changement. Mais, on pourrait avoir une amélioration si on ne fait rien. Il y a deux personnes qui se sont prononcées pour l'amélioration, à savoir si on ne fait rien, dans tous les cas, ça va se dégrader donc si on propose ce scénario, ça ne peut que s'améliorer. C'était un peu pour exprimer cela. Globalement, la table s'est entendue pour dire que c'est un scénario acceptable à 13 contre 3. Voilà pour les scénarios.

Pour terminer sur le dernier document. Là, c'était beaucoup plus compliqué. J'ai oublié pour ce scénario : il y en avait notamment un commentaire globalement sur le tableau des scénarios, on avait un manque de données concrètes pour répondre correctement avec notamment par exemple des données manquantes comme la quantité d'eau disponible dans les nappes du sud-ouest ou le drainage est-il réellement de 6 millions de mètres cubes etc. Un besoin d'informations complémentaires.

Donc pour le dernier document, c'était beaucoup plus compliqué à trancher. Ce qui ressort un peu, c'est les économies d'eau des ménages. Globalement, il faut des subventions mais c'est très difficile de dire de qui. On peut aussi mettre ça pour l'agriculture, l'hôtellerie et les collectivités. C'est très difficile de dire de qui sachant qu'on ne connaît pas les compétences de chacun. Par contre, pour ce qui est des agriculteurs et le tourisme, on a rajouté une case « autre » pour à la fois que les agriculteurs financent aussi les économies et que le tourisme finance aussi ces économies. Il semble important de rajouter cela.

Je vais terminer par rapport aux mesures d'économie. Pour Nestlé Waters, c'est à Nestlé Waters de payer et à l'Ermitage de payer ses économies d'eau. Dernière remarque, les économies réalisées par les industries ne doivent pas les pénaliser pour se développer par la suite. Voilà ce que je pouvais rapporter.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup. On vous applaudit également. Nous continuons.

M. le rapporteur, table numéro 4 : Concernant la première question, les participants ont privilégié la première solution, donc peu importe l'origine de l'eau tant qu'elle respecte les deux points ci-dessus. Seulement 3 personnes sur 13 n'ont pas souhaité se prononcer car elles

considéraient que la question était ambiguë et finalement, demandaient de valider le transfert de l'eau.

Concernant la deuxième question, les deux enjeux semblaient importants pour les participants. Ils ont mentionné l'objectif d'arrêter de prélever dans la nappe GTI quand c'est possible, de limiter les prélèvements au strict minimum, à condition de trouver des financements pour la substitution.

Concernant les scénarios, comme ma collègue : c'est le scénario numéro 2, la Commission Locale de l'Eau qui est ressortie comme acceptable et les deux autres ont été considérés comme non acceptables pour les mêmes raisons. Pour ces deux scénarios, les impacts environnementaux, les personnes ont considéré qu'il n'y aurait pas de changement avec le scénario 1 et le scénario 3. Concernant les impacts économiques, là, ils ont considéré majoritairement qu'il y aurait une dégradation au vu du nombre d'emplois concernés directement et indirectement, notamment au vu de la proportion des ventes que représente l'exploitation de Bonne Source. Les trois personnes qui pensaient que ça ne représentait pas de changement au niveau des impacts économiques ont considéré que le changement de ressources n'aurait pas d'impact puisqu'il y avait le moyen de substitution et ce n'était pas une fatalité.

Sur les impacts sociaux, pour les scénarios 1 et 3, ils ont majoritairement pensé que cela impacterait négativement. Pour le scénario 2, 11 personnes sur 13 ont estimé que c'était une solution acceptable ; 6 personnes sur 13 ont estimé que cela aurait un impact positif sur l'environnement ; 12 personnes sur 13, il n'y aurait pas de changement au niveau économique et également au niveau social.

En ce qui concerne la question numéro 3 : les participants ont souhaité mettre en priorité les actions qui permettent d'économiser le plus, donc les actions les plus efficaces à moindre coût. Ces actions sont les mesures d'économie d'eau des collectivités, réduction des fuites d'eau financée par l'Agence de l'eau, le Conseil départemental, donc en fait, les collectivités, l'Etat et l'Europe. Les mesures d'économie d'eau des collectivités, donc optimisation des usages de l'eau, fontaine, récupération par les mêmes financeurs, Agence de l'eau, Conseil départemental, Région, Etat et l'Europe. Pour les mesures d'économie d'eau de Nestlé Waters et de l'Ermitage, les participants ont estimé que c'était aux entreprises de le financer, donc Nestlé Waters pour Nestlé Waters et l'Ermitage pour l'Ermitage.

Concernant les mesures de substitution, les participants ont considéré que l'Agence de l'eau, le Conseil départemental, la Région, l'Etat, l'Ermitage et Nestlé Waters devaient les financer et une personne s'abstient sur ces propositions car les mesures ne sont pas précisément définies.

Pour la question numéro 4, les personnes ont estimé que la structure la plus adaptée était un syndicat à l'échelle du périmètre du SAGE en mentionnant qu'il souhaiterait que tout le monde puisse participer à la mise en œuvre des actions avec une gouvernance participative incluant les citoyens et les usagers.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup pour cette restitution. On vous applaudit également.

Alors, juste un petit mot avant de vous laisser commencer. J'imagine que vos travaux vous ont inspiré beaucoup de discussions à poursuivre mais on vous entend beaucoup depuis le devant de la scène. Il y a beaucoup de discussions qui sont assez sonores au fond de la salle. Merci de bien vouloir baisser un peu d'un ton pour que chacun puisse entendre correctement les restitutions.

J'en profite également pour vous rappeler que le détail de ces documents sera disponible comme pour l'atelier de la semaine dernière en ligne le temps de les scanner et de les mettre en ligne.

Mme le rapporteur, table numéro 7 : Bonsoir. Elisabeth rapporteur de la table numéro 7.

Une petite précision : pour la plupart des questions, nous avons travaillé sous forme de vote à main levée, ce qui nous semblait le plus facile pour vous donner la répartition exacte des avis.

Concernant la question numéro 1, 8 personnes sur 12 au total sur la table se prononcent pour « peu importe l'origine de l'eau tant qu'elle respecte les deux points cités ci-dessus ». Un commentaire qui est revenu d'ailleurs à d'autres moments dans les débats, le groupe était unanime dans le fait qu'il serait, sans doute, intéressant de créer deux réseaux distincts d'alimentation de l'eau : un qui serait dédié à « l'alimentaire » et un pour le reste des utilisations. Voilà.

Concernant la question numéro 2, préciser l'enjeu lié à l'usage agricole : sur ce point, 6 personnes estiment que l'enjeu économie d'eau va vers l'optimisation des usages, donc la première ; 5 personnes ont souhaité ajouter la mention « mettre en avant le fait que la façon de cultiver le sol, notamment les pratiques qui devraient évoluer pour permettre au sol d'être plus perméable et respecter la vie microbienne ». Une personne est sans opinion.

Concernant les scénarios. Pour faire rapide, je dirais que l'ensemble des scénarios concernant l'environnement vont vers une amélioration de l'environnement. Le scénario numéro 2, la majorité estime que cela ne fait pas de changement au niveau de cet enjeu. Concernant l'enjeu économique, la plupart du temps, la majorité estime que c'est une dégradation quel que soit le scénario. A noter simplement sur le scénario numéro 2, pas de changement à ce niveau. Les enjeux sociaux, eux, sont dégradés ou sans changement pour l'ensemble des scénarios.

En conclusion, la majorité des personnes de la table estime que le scénario 2 est acceptable, donc 6 personnes sur 12, c'est pour moi la majorité étant donné qu'un certain nombre de personnes à ce niveau des débats souhaitaient ne plus prendre part parce que n'entendaient pas ce qui se passait, ce qui se disait et estimaient qu'il n'était pas possible de se positionner. Concernant les deux autres scénarios, ils sont non acceptables pour la majorité, c'est-à-dire les scénarios 1 et 3.

Question 3 : quelles mesures permettraient de résorber le déficit de la nappe ? Première mesure d'économie pour les ménages, donc forte majorité qui considère que les habitants doivent

s'engager ; cela doit être un engagement citoyen. Par contre, cela peut être complété avec des financements de l'Agence de l'eau et de la collectivité.

Concernant les agriculteurs, là c'est un peu plus diffus dans le retour. J'ai peut-être raté quelques petits trucs. Globalement, concernant l'ensemble des utilisateurs, l'idée générale, c'est que chaque utilisateur doit autofinancer ses mesures d'économie et certains secteurs pourront être complétés par l'Agence de l'eau ou la collectivité.

Toutefois, concernant Nestlé Waters, l'Ermitage, c'est entièrement Nestlé Waters qui doit subventionner. Les mesures de substitution, Nestlé Waters en investissement et en fonctionnement.

Question numéro 4 : 9 personnes de la table ont estimé que c'était le syndicat à l'échelle du périmètre du SAGE, 3 personnes ont souhaité compléter la question par la création d'un comité démocratique de type SCIC qui est donc une société coopérative d'intérêt collectif.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci. On vous applaudit pour la table numéro 7. Alors qu'arrive la restitution de la table 13.

M. le rapporteur, table numéro 13 : Concernant la question 1 : la priorité d'usage de l'eau pour les habitants va majoritairement à « peu importe l'origine de l'eau tant qu'elle respecte les deux points cités ci-dessus » puisque les personnes qui se sont exprimées favorablement par rapport à ce scénario considèrent que la majorité des gens ne savent pas déjà d'où vient l'eau. Deux personnes sont favorables au scénario numéro 3 et considèrent que la question était mal formulée.

Concernant l'enjeu lié à l'usage agricole, majoritairement, c'est l'enjeu économie d'eau qui est revenu pour 7 personnes ; 3 autres considèrent que c'est l'enjeu économique dont 2 qui pensent que la question est mal formulée. Il a également été précisé l'importance des circuits courts dans l'enjeu économique.

Ensuite, l'analyse des impacts des scénarios. Pour le scénario numéro 1, Collectif Eau 88, pour l'aspect environnemental, on considère pour 5 personnes pas d'amélioration et pour 5 pas de changement. Pour les impacts économiques et sociaux, c'est majoritairement une dégradation qui est ressortie, liée à la perte d'emploi et du coup, aux impacts économiques. Donc c'est un scénario qui n'est pas acceptable pour 7 personnes sur 10. Pour le scénario numéro 2, Commission Locale de l'Eau, on revient également sur l'environnemental avec 5 personnes considérant que c'est une amélioration et 5 pas de changement. Par contre, pour les impacts économiques et sociaux : majoritairement, c'est : pas de changement pour l'impact économique et une amélioration pour l'impact social. C'est le scénario qui est privilégié sur la table numéro 13. Pour le scénario numéro 3, pas de changement pour ce qui est environnemental. Une dégradation unanime pour ce qui économique et social.

Concernant la question numéro 3 : les mesures permettant de résorber le déficit de la nappe des GTI. Majoritairement, la table considère que c'est aux usagers concernés par les mesures d'économie à qui revient d'aide financière. On retrouve également beaucoup l'Etat, l'Europe, les collectivités. Pour ce qui est de Nestlé Waters et de l'Ermitage, bien entendu, ne sont pas concernés l'Europe et les collectivités et les habitants.

Enfin pour la question numéro 4, ce qu'il en ressort, c'est un syndicat à l'échelle du périmètre du SAGE qui doit mettre en œuvre les actions visant à résorber le déficit. Voilà.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup pour la table numéro 13.

Table suivante, on vous applaudit, c'est la moindre des choses, merci pour vos applaudissements. Ils ont fait du bon travail et puis, vous le savez, le temps qui leur est imparti leur demande un effort particulier de concision.

C'est donc la table numéro 10 qui s'exprime maintenant.

M. le rapporteur, table numéro 10 : Comme dans beaucoup de tables, on avait deux positions bien tranchées, cela n'a pas toujours été facile de bien trouver des consensus.

Pour la question numéro 1, la majorité des participants ont été pour la réponse 1, donc « peu importe l'origine de l'eau », avec des commentaires cependant : d'essayer de favoriser l'utilisation de l'eau de pluie et la rationalisation des usages et un autre commentaire sur le choix qui était un peu réducteur des réponses proposées.

Au niveau de la question numéro 2, sur les enjeux liés à l'usage agricole, la majorité partageait les deux enjeux et on avait trois personnes qui étaient uniquement pour l'usage économique lié à l'activité laitière de l'Ermitage.

Au niveau de l'analyse des scénarios, le scénario 3, comme cela a déjà été le cas, a été traité comme le scénario 1. Pour les aspects environnementaux du scénario 1, on note globalement une amélioration, mais qui a été jugée uniquement au niveau de la nappe du GTI. Il a été émis des réserves sur les conséquences pour la nappe du Muschelkalk.

Pour le scénario 2, on est sur une amélioration majoritairement. Mais on manque d'études complémentaires pour vraiment finaliser les choses.

Sur les impacts économiques, sur les deux scénarios, c'était très partagé ; idem sur les impacts sociaux pour le scénario 1. Le seul critère qui a fait l'unanimité est sur l'impact social du scénario 2, qui ne faisait pas de changement par rapport au niveau actuel.

Globalement, le scénario 1 a été jugé, par la majorité, non acceptable. C'est le scénario 2 qui est ressorti comme le plus acceptable.

Au niveau des mesures pour financer les différentes actions, les trois premières mesures d'économie d'eau au niveau des ménages, des agriculteurs, l'hôtellerie et tourisme, globalement, les financeurs identifiés étaient l'Agence de l'eau, les collectivités et les bénéficiaires, que ce soit les ménages, les agriculteurs et les hôtelleries tourisme.

Les mesures d'économie d'eau au niveau des collectivités, c'était l'ensemble des partenaires publics : Agence de l'eau, Conseil départemental, Région, Etat, Europe et collectivités. Au niveau des mesures d'économie pour Nestlé, c'est Nestlé ; pour l'Ermitage, c'est l'Ermitage et l'Agence de l'eau.

Pour une dernière ligne au niveau des mesures de substitution, on avait deux positions différentes qui étaient soit les collectivités et les industriels, soit l'ensemble des partenaires publics sans les industriels.

Au niveau de la question numéro 4, il y a également eu pas mal de débats. Il y a des personnes qui étaient pour une communauté de communes, mais la majorité des avis étaient partagés en plus sur un syndicat à l'échelle du SAGE ou un groupement public/privé, donc en fonction des conditions du contrat du groupement public/privé. Voilà.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup. C'était très bien, vous avez respecté le temps imparti. Merci pour vos applaudissements.

Rapporteur suivant, madame pour la table numéro... ?

Mme le rapporteur, table numéro 11 : La table numéro 11 comportait 13 participants, sur lesquels, 11 personnes ont souhaité que je puisse faire remonter en tout premier lieu des difficultés sur la forme de la soirée, à savoir :

- qu'il y a eu trop de temps consacré en début de soirée sur des informations déjà transmises la semaine dernière, sur les impacts démographiques, économiques ;
- répétition des discours ;
- des discours et des débats déséquilibrés ;
- une difficulté à découvrir les documents directement sur la table.

Une forte opposition a pu se faire ressentir tout le long du groupe de travail, il a été très rapidement mis en avant que les questions ont été orientées et qu'il était donc difficile d'y répondre.

Ainsi, tout au long de cette heure et demi, on a essayé par vote de répondre aux questions.

Pour la question numéro 1, tout le monde était d'accord pour dire que le terme « priorité d'usage de l'eau » était pour les habitants. Trois personnes ont pu dire « peu importe l'origine de l'eau », sept se sont positionnées sur le secteur du sud-ouest ; deux sur le secteur sud-ouest, mais uniquement de la nappe GTI et une personne n'avait pas de solution à proposer.

Concernant la deuxième question, quatre personnes uniquement ont souhaité y répondre, plutôt sur des enjeux d'économie d'eau, quand il s'agissait de préciser l'enjeu lié à l'usage agricole. Donc, quatre personnes se positionnent sur des enjeux d'économie d'eau et neuf personnes du groupe ont souhaité rajouter un enjeu, celui de l'enjeu écologique et humain. Sur les quatre personnes qui ont répondu à la première proposition, il est ressorti que les deux propositions, néanmoins, étaient complètement liées.

Ensuite, concernant les scénarios, c'est assez flagrant puisque neuf personnes souhaitent que le scénario 1 soit mis en avant et le trouvent acceptable ; deux pensent qu'il n'est pas acceptable ; deux n'ont pas d'avis. Néanmoins, 100 % des participants ont été d'accord pour dire que le scénario 1 apportait des améliorations au niveau de l'environnement.

Au niveau des impacts économiques, concernant le même scénario, une personne pense que cela améliore les impacts économiques ; dix pensent qu'il n'y aura pas de changement et deux plutôt de la dégradation. Concernant les impacts sociaux : sept pensent qu'il y aura une amélioration ; deux « pas de changement » ; quatre de la dégradation.

Ce chiffre se retrouve également sur le scénario 3, qui était jugé comme acceptable par neuf personnes ; deux pensent qu'il n'est pas acceptable et deux, pareil, n'ont pas d'avis. Les neuf personnes qui le jugent acceptable l'estiment acceptable, sous réserve que la gestion soit réalisée par les collectivités, car l'eau appartient à tous les habitants.

Au niveau du scénario numéro 2 qui est jugé non acceptable par neuf personnes ; acceptable par deux et deux n'ont pas d'avis. Au niveau des impacts environnementaux, deux personnes pensent qu'il n'y aura pas de changement ; neuf pensent que cela va le dégrader. Au niveau des impacts économiques, « pas de changement » pour une personne ; huit ont plutôt voté pour une dégradation. Au niveau des impacts sociaux, huit personnes pensent que cela va le dégrader, contre une personne qui pense qu'il n'y aura pas de changement.

La poursuite des questions, sur le tableau mis en avant sur la question 3, juste quatre personnes ont souhaité répondre, ce n'est pas vraiment très significatif ; neuf personnes ne souhaitent pas répondre à la question puisqu'ils sont contre les ressources de substitution. Plusieurs personnes ont donc mis en avant qu'ils étaient contre le financement de l'eau par le privé d'une façon générale.

Voilà, je vais peut-être conclure là-dessus, sinon, je pourrais encore en dire d'autres.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : On vous applaudit également, merci pour ce travail.

Passez le micro à votre voisine, si vous le voulez bien. Table suivante.

Mme le rapporteur, table numéro 9 : La table numéro 9.

Donc, moi, en préambule, je voulais d'abord remercier le groupe parce que j'ai eu affaire à un groupe qui était constructif et qui a su s'écouter et c'est quand même bien agréable, avec pourtant des avis hétérogènes et partagés. Il y avait 12 personnes sur la table dont trois en moyenne n'ont pas souhaité se prononcer sur les votes, parce que nous avons procédé au vote à main levée ; trois en moyenne n'ont pas souhaité se prononcer.

Pour autant, il y a deux demandes qu'on m'a demandées, qui émergent et que je vous relate maintenant, la première demande c'est qu'il y ait plus de questions ouvertes et moins de questions fermées afin d'avoir des discussions et des débats.

Applaudissements

Mme le rapporteur table numéro 9 : La demande est d'avoir les documents à l'avance pour pouvoir travailler et réfléchir en amont et perdre moins de temps pendant le groupe.

Juste encore une chose par rapport aux scénarios, même si j'y reviendrai après. Donc, un quatrième scénario a été proposé par écrit, que nous n'avons bien sûr pas étudié par manque de temps, pour autant, je le joindrai – comme je l'ai promis – dans les pièces de restitution.

Par rapport à la première question, comme je vous disais, on a eu beaucoup d'avis partagés, pour autant, sept personnes ont répondu « peu importe l'origine de l'eau, tant qu'elle respecte les deux points » et quatre personnes ont souhaité que l'eau vienne du sud-ouest, en plus des deux points cités.

Par rapport à la question 2, beaucoup de difficultés pour comprendre le sens de la question. Sept personnes ont souhaité l'enjeu économie d'eau ; sept personnes l'enjeu économique ; neuf personnes ont souhaité rajouter un enjeu environnemental paysager et neuf personnes ont souhaité rajouter un enjeu territorial en tant que composante intrinsèque du territoire.

Concernant les scénarios, par rapport au scénario numéro 1, la totalité du groupe a estimé qu'il y avait une amélioration par rapport aux impacts économiques, sept estiment qu'il n'y a pas de changement puisque vu que l'eau va venir d'ailleurs, il n'y aura pas d'impact et qu'il y a une économie de substitution par rapport aux autres scénarios. Quatre personnes estiment qu'il y aura une dégradation, parce qu'il est possible de perdre de l'emploi avec l'arrêt du puisage de l'eau faiblement minéralisée.

Concernant les enjeux sociaux, quatre personnes estiment qu'il va y avoir une amélioration ; deux « pas de changement » ; cinq, dégradation. Donc, comme je vous disais, c'est assez serré. Ceux qui ont voté l'amélioration, c'est la préservation de la ressource pour la qualité de vie des habitants et la dégradation, c'est que s'il y a des suppressions d'emploi, l'attractivité du territoire et la qualité de vie va baisser. Toujours est-il que ce scénario a recueilli six votes acceptables, quatre non acceptables et pas d'avis.

Concernant le deuxième scénario, c'est l'inverse, on en a trois acceptables, six non acceptables et trois qui n'ont pas d'avis. Ce qui émerge le plus, c'est qu'il manque des études précises pour expliquer les conséquences qu'il peut y avoir sur les cours d'eau au niveau des enjeux

environnementaux. Par rapport aux impacts économiques et sociaux, c'est qu'il va y avoir une dégradation au vu de l'augmentation du prix de l'eau pour les usagers et les agriculteurs.

Par rapport au scénario 3, il est remonté qu'il ressemblait beaucoup au scénario 1, certains ont donc estimé quatre acceptables, quatre non acceptables et quatre sans avis.

Par rapport aux questions 3 et 4, on s'est fait un petit peu prendre par le temps – un peu comme moi maintenant, je crois – donc, ils ont décidé de mettre la priorité sur les mesures de substitution parce que pour eux, c'était la priorité 1 et qu'on ne pouvait pas toutes les nommer. Donc, pour une petite majorité du groupe, mais on n'a noté que cela, le premier financeur des mesures de substitution doit être Nestlé pour six personnes ; l'Etat en deuxième financeur pour quatre personnes et le Conseil départemental en troisième financeur pour trois personnes. Certaines personnes autour de la table pensaient qu'il serait intéressant de mettre en place un ratio entre tous les financeurs, quelques personnes estiment que Nestlé doit payer seule.

Concernant la question 4, à l'unanimité, le type de structure qui est la plus adaptée est le syndicat à l'échelle du périmètre du SAGE.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : On vous applaudit également, merci pour cette restitution, merci à votre animateur ou animatrice de table également, puisque c'est un travail en binôme.

Table suivante.

M. le rapporteur, table numéro 3 : Table numéro 3.

On a eu des avis divergents sur de nombreux points, qui ne nous a pas permis de trouver de consensus et donc, comme de nombreuses tables, on est passé au vote sur chaque point.

En ce qui concerne la question numéro 1, je tiens à préciser que tous les mots de la question ont été pesés, donc, nous ne sommes pas arrivés, dans les propositions qui étaient faites, à trouver une solution. Il y en a une autre qui a été émise et qui a été acceptée par 11 voix, qui était celle-ci : d'avoir une provenance de l'eau qui était au plus proche quelle que soit la ressource. Parce que ce qui gênait surtout dans la proposition numéro 1, c'était le « peu importe l'origine de l'eau », donc 11 personnes se sont positionnées pour cette proposition, avec un petit commentaire qui est le suivant : qu'il y ait le besoin de sécurisation de tous les habitants puisqu'on avait des représentants de collectivité à notre table qui souhaitent profiter également de l'occasion pour sécuriser leurs ressources.

En ce qui concerne la question 2, à égalité, les deux propositions ont été votées, avec un petit commentaire concernant l'enjeu économique, qu'il y ait une production plus locale et la mise en valeur des circuits courts notamment pour les maraîchers.

En ce qui concerne les trois scénarios, le scénario 1, Collectif Eau 88, en ce qui concerne les enjeux environnementaux, cinq personnes ont voté en ce qu'ils considéraient qu'il y avait une amélioration et six pas de changement, avec un commentaire sur la partie amélioration qui était le suivant : que ce scénario permettait la recharge de la nappe.

En ce qui concerne les impacts économiques, quatre personnes ont voté pour « pas de changement » et huit pour une dégradation ; la dégradation étant le fait que les clients n'achèteraient pas une eau qui ne proviendrait pas de la nappe. En ce qui concerne les enjeux sociaux, cinq personnes ont voté pour pas de changement, puisqu'ils considéraient déjà qu'il y avait une dégradation sociale ; sept personnes ont voté pour la dégradation.

Au final, cinq personnes ont trouvé ce scénario acceptable ; sept, non acceptable et une n'avait pas d'avis.

En ce qui concerne le scénario 2, six personnes ont voté pour le « pas de changement » et six personnes pour la dégradation ; la dégradation consiste principalement dans le fait de construire le réseau qui relie la nouvelle ressource à la ville de Vittel.

En ce qui concerne les impacts économiques, six personnes ont voté pour « pas de changement » et six personnes ont voté pour une dégradation économique à long terme. En ce qui concerne les enjeux sociaux : sept personnes ont considéré qu'il n'y avait pas de changement et cinq personnes ont considéré qu'il y avait une dégradation.

En ce qui concerne ce scénario 2, six personnes ont considéré qu'il était acceptable ; cinq non acceptable et une personne n'a pas eu d'avis.

En ce qui concerne le scénario 3, on y est passé un petit peu plus vite parce que le temps nous manquait : sept personnes ont considéré qu'il y avait une amélioration au niveau des enjeux environnementaux, cinq personnes ont considéré qu'il n'y avait pas de changement. En ce qui concerne les impacts économiques, cinq personnes ont considéré qu'il n'y aurait pas de changement ; sept personnes une dégradation. En ce qui concerne les impacts sociaux, cinq personnes ont considéré qu'il n'y aurait pas de changement et sept qu'il y aurait une dégradation.

Au final, on a quatre personnes qui considèrent ce scénario comme acceptable et six comme non acceptable.

En ce qui concerne la question 3, les mesures d'économie d'eau des ménages, c'est la seule mesure où on retrouve les habitants comme financeurs, avec l'Etat et l'Europe ; les mesures d'économie d'eau des agriculteurs, on retrouve l'Etat et l'Europe ; les mesures d'économie d'eau de l'hôtellerie, on a eu un peu de discussion parce qu'en fait, c'était selon les compétences des collectivités. En ce qui concerne la réduction des fuites de réseau, on considérait que c'était l'Agence de l'eau et le Conseil départemental, ainsi que les porteurs privés.

En ce qui concerne les mesures d'économie d'eau des collectivités, là, on retrouve l'Agence de l'eau. En ce qui concerne les mesures d'économie d'eau de Nestlé, on retrouve l'Agence de

l'eau et Nestlé. Pour Ermitage, on retrouve l'Agence de l'eau et Ermitage. Pour les mesures de substitution, l'ensemble des partenaires sauf les habitants, avec une remarque d'un membre du groupe, en disant que ce qui a été financé par les collectivités l'était forcément par les habitants.

En ce qui concerne la question 4, la collectivité la plus adaptée identifiée a été la communauté de communes.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup, M. le rapporteur de la table numéro 3, qu'on applaudit.

Merci à toutes et tous dans la salle pour votre attention et votre écoute. Nous avons légèrement dépassé le temps que nous avons prévu, mais je voudrais vous rassurer, il nous reste trois restitutions à entendre, je pense que chacun fait du bon boulot en la matière, puisque cela nous permet d'être presque dans les temps. Merci.

M. le rapporteur, table numéro 6 : On va essayer d'aller vite. Je restitue pour la table 6, il y avait 14 personnes, on a aussi procédé au vote à chaque fois.

Pour la première question sur l'origine de l'eau, huit personnes ont pensé que peu importait l'origine de l'eau, la nappe du GTI n'appartient pas aux Vosges mais à un territoire plus vaste. Donc, il n'y a pas de problème pour aller la chercher ailleurs, comme le font d'ailleurs certaines villes. Six dans le groupe étaient plutôt d'accord pour dire que l'eau devait être réservée en priorité pour les habitants et pour les industries locales, puis que l'eau de surface était plus sensible à la pollution et qu'il était préférable de préserver l'eau des GTI.

S'agissant de l'enjeu lié à l'usage agricole, l'ensemble du groupe était d'accord pour dire que la question était finalement peu claire. Une fois la question un peu précisée, le groupe était d'accord pour souligner l'intérêt de l'agriculture, mais pas de n'importe quelle agriculture, de faire attention aux pratiques agricoles néfastes pour les sols et notamment quant à la qualité et la stérilisation des sols. L'agriculture a également un intérêt paysager et puis, ne pas négliger son rôle dans l'aménagement du territoire et également dans l'alimentation des animaux.

S'agissant des impacts des différents scénarios, les avis du groupe étaient assez polarisés, pour le premier scénario du Collectif Eau, six personnes l'ont trouvé acceptable contre huit non acceptable. L'ensemble était d'accord pour dire que cela présentait quand même une amélioration environnementale. Six pensaient qu'il n'y avait pas de changement économique parce que la compensation était invisible, l'eau est prélevée dans une autre nappe. En revanche, huit personnes ont pensé qu'il pouvait y avoir des impacts négatifs sur l'économie, notamment sur les ventes du marché allemand.

L'économique est fortement corrélé au social, donc on retrouve les mêmes nombres de vote pour le social.

S'agissant du scénario de la CLE, sept personnes l'ont trouvé acceptable contre six non acceptable et un sans avis. Notamment quant aux impacts économiques, certains ont pensé qu'il pouvait y avoir un risque, plutôt pas de changement, éventuellement une amélioration en cas d'arrivée de nouveaux industriels qui auraient besoin d'eau.

Le scénario 3 a été jugé acceptable par cinq participants, contre non acceptable par cinq membres du groupe et quatre n'avaient pas d'avis, considérant que ce scénario avait été finalement assez peu réfléchi et élaboré trop rapidement lors de la dernière réunion.

Enfin, concernant tout ce qui était mesures financières, sur les mesures d'eau d'économie des ménages, eh bien, le groupe a considéré que le financement devait se faire par en gros tout ce qui était public, plus les habitants.

Pour les agriculteurs, cela devait être les agriculteurs qui devaient finalement résorber le déficit, aidés par l'Europe, avec notamment des fonds de la PAC.

Puis, pour tout ce qui est mesure hôtellerie, tourisme, collectivités, cela va être plutôt en gros au secteur public d'assurer les risques, considérant les industriels, eh bien, cela va être aux industriels de devoir financer les éventuels déficits.

Pour la dernière question enfin, sur la résorption du déficit, le groupe était plutôt partisan pour la création d'un groupement public/privé, 9 personnes sur 14 ont choisi cette solution, quatre ne se sont pas prononcées, un souhaitait un syndicat à l'échelle du périmètre du SAGE. Voilà, merci.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup.

Applaudissements

M. le rapporteur, table numéro 5 : Bonsoir, je rapporte pour la table 5. A la question 1 : priorité d'usage de l'eau pour les habitants, le groupe a souhaité supprimer le principe de la possibilité de partage de l'eau avec d'autres usages mais avec priorité aux habitants, pour répondre à la question. Fort de cela, les réponses ont été pour environ la moitié du groupe « peu importe l'origine de l'eau », deux personnes se sont prononcées sur le secteur sud-ouest et quatre sur le secteur sud-ouest nappe GTI.

La question 2 n'a pas été traitée car les deux points semblaient indissociables pour le groupe.

Concernant les scénarios, le scénario 1 : Collectif Eau 88, le groupe était totalement d'accord pour dire qu'il apportait une amélioration environnementale, il était à un tiers pour pas de changement en termes d'impact économique et la moitié en termes de dégradation économique. Un tiers et la moitié également pour les impacts sociaux. En résumé, le scénario semblait acceptable pour un tiers du groupe et non acceptable pour la moitié.

Pour le scénario 2, là aussi, la moitié du groupe se prononçait pour pas de changements environnementaux, deux personnes pour des dégradations, un tiers du groupe pour des

améliorations en termes économique et un tiers pour pas de changement. La même chose pour les impacts sociaux.

Le groupe l'estimait pour la moitié acceptable, soit huit personnes et pour un tiers - un quart, non acceptable.

Le scénario 3, unanimité pour dire qu'il apportait une amélioration pour les impacts environnementaux ; unanimité pour dire qu'il y aurait des dégradations. Globalement, pour les impacts sociaux, la moitié pour dire qu'il y aurait des dégradations. Donc, acceptable pour deux personnes, non acceptable pour 12.

La question 3, là, on était un peu rattrapé par le temps, tout le monde était bien d'accord pour intégrer des mesures d'économie d'eau des ménages, tout le monde était également totalement d'accord pour dire que c'était aux autres de payer – sans rire – l'idée était que tous doivent participer, mais que le groupe n'était pas en capacité d'identifier en termes de pourcentage et de prestataires ou de parts d'acteurs qui devait payer quoi.

La question 4, là aussi, a été trouvée très technique par la table, mais nous avons un expert qui nous a globalement convaincu que c'était le syndicat à l'échelle du périmètre qui était le plus pertinent.

La question, la suite de la concertation, la réponse était unanime : non. Pourquoi ? Parce que le dossier devenait très très technique et que s'il devait y avoir une concertation, elle devait se faire dans une autre forme. Merci.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci à vous, table numéro 5. Donc, treizième et dernière table, il s'agit...

M. le rapporteur, table numéro 8 : De la table numéro 8, bonsoir.

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : La table numéro 8 et le compte est bon, merci.

M. le rapporteur, table numéro 8 : Pour la première question, à une courte tête, c'est la première définition qui est reprise, c'est peu importe l'origine de l'eau tant qu'elle respecte les deux points cités. Ensuite, c'était la troisième, donc du secteur sud-ouest mais uniquement de la nappe des GTI, en plus des deux points cités ci-dessus, sachant qu'il y avait trois personnes de la table qui ne se sont pas prononcées car il n'y avait pas assez d'éléments et un manque d'étude d'impact pour pouvoir se prononcer.

Pour la deuxième question sur l'usage lié à l'usage agricole. Les deux définitions d'enjeux ont été reprises, c'est-à-dire enjeu économie d'eau, optimisation des usages, limitation des pertes, en lien avec la collectivité qui fournit l'eau. En modifiant un tout petit peu la deuxième définition : enjeux économiques en lien avec leurs activités pour les exploitants et non pas en lien avec l'activité laitière de l'Ermitage.

En précisant que les enjeux pour faire des économies type récupérateurs d'eau pour les exploitations, seraient intéressants à mettre en place, mais qu'il y avait peu de moyens et certaines contraintes réglementaires pour le faire.

Au niveau de la question 3 sur les financements, le choix de la table a été de regrouper toutes les collectivités, toutes les aides publiques en un seul morceau. Le choix a été fait d'enlever de ce tableau l'Ermitage et les habitants, donc les deux colonnes, car ils sont déjà contributeurs par leur facture d'eau au niveau de l'Agence de l'eau, donc ils n'ont pas besoin d'avoir des contributions supplémentaires.

Le choix a été de dire que les aides publiques devaient être sur toutes les mesures, on n'avait pas l'unanimité sur les mesures d'économie d'eau pour Nestlé Waters, certains de la table pensaient qu'il y avait juste Nestlé à payer et d'autres pensaient que les aides publiques devaient également servir.

Sur les mesures de substitution, cinq personnes ont décidé de ne pas se prononcer sur ces mesures car ne sont pas actées.

Au niveau de la quatrième question, pour la mise en œuvre des actions, quelles structures pourraient porter ? Le choix s'est porté plus sur le syndicat à l'échelle du SAGE, mais en trouvant le SAGE trop grand avec 190 communes, ils souhaiteraient que ce soit un syndicat à une échelle plus petite pour que les personnes puissent s'entendre et que les discussions puissent avoir lieu.

Au niveau de l'analyse des impacts des scénarii, pour le scénario 1, au niveau environnemental, c'est bien entendu pour tous de l'amélioration. Au niveau économique, la majorité parle de dégradation, certains disent qu'il n'y a pas de changement. Au niveau social, c'est pareil, dégradation et quelques-uns pas de changement. Donc, à la majorité de cette table, ce scénario a été jugé non acceptable.

Le deuxième scénario, à une majorité pour le niveau environnemental, est en amélioration, également pour le niveau économique, sachant qu'il a été précisé qu'il fallait faire attention aux facteurs limitant pour l'Ermitage d'être bloqué à 600 000 m³ que pour des évolutions d'activités économiques qui pourraient peut-être être menées, avoir besoin plus de quantité d'eau. Au niveau social, pour ce scénario, cela apporte également de l'amélioration. Donc, à la majorité, ce scénario a été jugé acceptable.

Pour le troisième scénario, la majorité a dit qu'il n'était pas jouable, donc, non envisageable. Donc, ils n'ont pas souhaité se prononcer, sachant qu'il y avait trois personnes de la table qui auraient bien aimé donner leur avis sur ce scénario.

Voilà, j'espère avoir été assez concis et bien répercuté ce que ma table m'a apporté.

Applaudissements

M. Jean-Charles CATTEAU, animateur : Merci beaucoup, merci à vous.

Merci aux rapporteurs et encore une fois, je ne les oublie pas cette fois-ci, merci aux animateurs qui ont préparé ce travail aussi avec eux.

Sans plus de protocole, je voudrais juste vous remercier encore une fois pour votre implication, pour le respect des horaires à peu près, on ne voulait pas vous retenir trop longtemps non plus. Merci pour le sérieux avec lequel vous avez contribué à ces ateliers.

Puis, je me permets de vous rappeler la présence de M. le maire de Contrexéville ici que je me permets de remercier en votre nom pour son accueil dans cette salle Georges Brassens.

Bon retour à tous. Je vous rappelle qu'en guise de synthèse de ces deux ateliers, vous sera présentée une synthèse définitive à la réunion de clôture qui aura lieu le 14 février prochain au Palais des Congrès de Vittel. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21 h 45.